

---

**Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "En prison : le corps sous contrôle, la femme dans la résistance"[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture**

**Auteur :** Georges, Raphaëlle

**Promoteur(s) :** André, Sophie

**Faculté :** Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

**Diplôme :** Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

**Année académique :** 2022-2023

**URI/URL :** <http://hdl.handle.net/2268.2/17438>

---

*Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

# **En prison : le corps sous contrôle, La femme dans la résistance**

---

**GEORGES Raphaëlle**

Travail de fin d'études

Master en Criminologie,  
à finalité spécialisée : organisation criminelle et analyse du crime

Année académique 2022-2023

Promotrice : Madame ANDRÉ Sophie,  
Professeur à l'Université de Liège

## **REMERCIEMENTS**

Je tiens à remercier infiniment, les 13 femmes qui ont partagé avec moi leurs pensées, anecdotes, avancées et moments de tristesse lors de ces entretiens. Merci de m'avoir permis de concrétiser ce travail et ces apprentissages, merci à toutes les autres, qui dans un couloir ou derrière une grille ont exprimé leur ressenti. Merci pour les échanges informels qui m'ont tant appris, et cette confiance,

Merci à l'éducateur du quartier femmes de Lantin, pour cet accompagnement et cette aide si précieuse, à toutes celles et ceux qui j'ai pu croiser durant ces mois de stage et qui l'ont enrichi,

Merci à l'établissement pénitentiaire de Lantin, et aux directeurs qui m'ont permis l'accès à cette population,

Merci à Madame André pour son accompagnement,

Merci à mes proches pour leur motivation.

## **SOMMAIRE**

<b>Abstract</b> .....	p. 1
<b>Introduction</b> .....	p. 1
<b>Revue de littérature – le corps en son intérieur</b> .....	p. 3
<b>Revue de littérature – le corps en son extérieur</b> .....	p. 11
<b>Développement empirique – méthodologie</b> .....	p. 15
<b>Développement empirique – résultats</b> .....	p. 17
<b>Développement empirique – discussion</b> .....	p. 26
<b>Conclusion</b> .....	p. 30
<b>Bibliographie</b> .....	p. 31
<b>Annexes</b> .....	p. 34

## **ABSTRACT**

**Résumé** - La littérature préexistante à cette étude dépeint la prison comme un lieu de perte de contrôle de son propre corps par la femme. Allant de pair avec la peine privative de liberté, la restriction de l'espace de vie du corps est le commencement de l'atteinte qui lui est portée. C'est ce phénomène d'atteinte et la résistance à celui-ci que nous tenons à éclairer.

Les détenues, dépourvues d'énormément de libertés, perdent les possibilités de s'entretenir ; de prendre soin d'elle ; et de se soigner. Ce que nous nommons résistance, consiste au développement de moyens de récupération du contrôle de son corps par la détenue elle-même.

Cette recherche mettra en perspective le duo contrôle-résistance du corps de la femme au sein du milieu fermé qu'est la prison. Elle tournera autour d'échanges avec 13 femmes déterminées à se réapproprier leur enveloppe.

**Mots clé** – Femme ; prison ; corps ; contrôle ; résistance

**Abstract** - The literature prior to this study depicts prison as a place where women lose control over their own bodies. Together with the custodial sentence, the restriction of the body's living space is the beginning of its infringement. It is this phenomenon of infringement and the resistance to it that we wish to highlight.

Women prisoners, deprived of a great deal of freedom, lose the possibility of taking care of themselves, of taking care of themselves and of taking care of themselves. What we call resistance consists of the development of means of recovering control over her body by the prisoner herself.

This research will put into perspective the duo of control and resistance of the woman's body within the closed environment that is prison. It will revolve around exchanges with 13 women determined to reclaim their bodies.

**Key words** - Women ; jail ; bodies ; control ; resistance

## **INTRODUCTION**

Avant les années 70, la criminologie est bornée par le genre, et l'étude du crime ne concerne que les hommes. Ces derniers tiennent tous les rôles principaux dans la pénalité et les femmes sont lésées, aucune étude ne leur consacre de l'intérêt. Les données ne sont alors pas représentatives de la réalité à leur sujet. C'est à partir de cette période que les mouvements féministes se développent et font bouger la criminologie : de l'intérêt est porté à la femme criminelle, à la femme victime. Depuis, les études sociales sur la femme ont avancé mais dans le milieu carcéral, cette dernière est toujours sous représentée. En Belgique, nous comptons en moyenne 600, pour 11 000 détenus. Les chiffres parlent d'eux même : proportionnellement à l'homme, la femme est moins criminelle. Cela se fait ressentir dans l'attention qu'on lui porte depuis toujours dans ce domaine. La population carcérale féminine étant nettement plus faible que la population carcérale masculine et moins concernée par la criminalité et l'incarcération, ce milieu est conçu pour les hommes (et par des hommes) à qui il n'est en réalité déjà pas adapté. Cela va sans dire qu'il est encore moins approprié aux femmes, ces dernières ayant d'autres besoins que leurs homologues masculins.

Dans la société, la femme est de façon quasi universelle, représentée par son corps. Elle est l'objet du fantasme masculin, souvent réduite à sa beauté et à sa potentielle maternité. Elle est l'objet de plaisir dont l'enveloppe est sexualisée. Les femmes sont « pensées comme des objets disponibles dont

le but essentiel est l'attrait » (Khemilat, 2018, p. 34). Souvent jugée pour son apparence et sa jeunesse, la femme a un corps qui la définit et « doit faire ses preuves par sa séduction », alors que l'homme est son corps (Le Breton, 2011, p. 85). Elle est la séductrice qui ne cherche qu'à plaire aux hommes. Cette place et cette vision de la femme évoluent désormais. La femme ne se fait plus belle pour l'homme, mais pour elle, pour se donner confiance. En prison, cette dernière n'est plus maîtresse de son corps, qui ne vit pas les mêmes choses, et pas de la même façon, qu'à l'extérieur de ces murs d'enceinte. Sous surveillance permanente, et non libre de ses choix et mouvements, la femme et son corps sont contrôlés par l'administration pénitentiaire. Cette dernière peut, parfois, l'utiliser comme moyen de résistance à cette oppression. La présente étude portera sur la manière dont il est abordé en matière de lutte carcérale via deux points d'appui : le contrôle et la résistance.

« Le corps visible devient, dans la pratique, la lisibilité même de l'histoire. » (De Certeau, 1970, p. 69, cité par Andrieu, B., 2006). Lecordier, explique que le corps désigne « l'organisme vivant, mais aussi le corps inanimé, le cadavre » (2012)

Le contrôle exercé par l'administration pénitentiaire sur le corps de la détenue, est la façon dont cette entité limite les faits et gestes, les choix, et la vie entière de cet individu, par ses règles, son moyen de fonctionnement, ses murs et à travers son personnel. Ces femmes incarcérées tentent à leur niveau de contrer les limites imposées par la prison et ainsi de résister à son contrôle.

La résistance consiste en de nombreuses stratégies majoritairement liées au corps, que les détenues usent, pour se réapproprier leur identité (Frigon, 2001). Elles le peuvent, en utilisant les interdits : stupéfiants, alcool, médicaments, relations intimes... pour exprimer leur opposition, mais également en utilisant des moyens légaux - et anodins pour une femme vivant en liberté - comme avec le sport, l'esthétique, l'alimentation, l'habillement. Pour finir, la résistance des femmes incarcérées, peut également s'exprimer via l'automutilation et la violence tournée vers soi, une sorte de libération de la souffrance infligée par ce contrôle.

Cette résistance des femmes pour maintenir leur corps au plus proche de ce qu'il était dans leur vie en société fait écho au principe de normalisation. Selon la Loi de Principe concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus (LdP) du 12 janvier 2005, le détenu étant et restant un citoyen et donc un sujet de droit et son article 6 en son paragraphe premier affirme qu'il ne doit pas perdre ses droits fondamentaux, et que les seules limites de ses droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels auxquelles il peut faire face sont celles qui découlent de sa condamnation pénale ou qui vont de pair avec la privation de liberté ou encore celles déterminées par la loi. On doit ainsi limiter au maximum les effets préjudiciables de la détention, notamment grâce au principe de normalisation. Il vise à faire correspondre le plus possible les circonstances de la vie en prison à celle de la société libre par exemple en autorisant le détenu à porter ses propres vêtements (article 43 LdP), en lui octroyant le droit de soigner son apparence et son hygiène corporelle quotidiennement (article 44 LdP), le droit à une alimentation correcte (article 42 LdP), ou encore en lui laissant la possibilité d'acheter des biens de consommation via le service de cantine de l'établissement (article 47 LdP).

*« Mais il ne faut pas s'y méprendre : l'enfermement concerne toujours le corps — privation de liberté, contrôle des mouvements, rationnement alimentaire, absence d'intimité, privation sexuelle, coups, cachots, fouilles à nu. Par le truchement du corps, on veut atteindre l'âme dans ce rituel pénal » (Laplante, 1985, 1995, cité par Frigon, 2001)*

La revue de littérature nous permettra ici de faire état de son avancée dans notre sujet notamment en démontrant l'atteinte qui est toujours portée par le milieu carcéral sur le corps de la détenue ; et sa responsabilité dans la dégradation de ces femmes soulignée par Groves (2004, p. 53) « le droit de la prison sur le corps du prisonnier entraîne une responsabilité concomitante » et par opposition, en démontrant également que la femme incarcérée peut se trouver en capacité de contourner les limites qui lui sont indirectement et directement imposées en milieu carcéral, son corps pouvant lui servir « *d'outil de survie et même d'outil de résistance. Diverses stratégies, particulièrement liées aux corps, sont utilisées par les femmes pour se réapproprier un sens d'identité.* » (Frigon, 2001, p.48) car « *pour se faire entendre le prisonnier n'a que son corps* » (Macchi, O. 2022)

Ensuite, il sera question d'une enquête qualitative réalisée auprès de détenues volontaires sous forme d'entretiens, lors d'un stage dans l'établissement pénitentiaire de Lantin en Belgique, dont le quartier femme accueille en moyenne 65 détenues.

## **REVUE DE LITTÉRATURE** **LE CORPS DES FEMMES INCARCÉRÉES**

La revue de littérature sur le corps des femmes incarcérées sera relative à de multiples volets : mutilation, maladies, en passant par la mode. Afin d'agencer au mieux celle-ci, seront distingués ici le corps intérieur et le corps extérieur des femmes auxquelles on s'intéresse alors. La qualification d'*intérieur* permettant de s'intéresser à l'alimentation ou encore à la santé et l'esprit. Et l'*extérieur* correspondant alors tout bonnement à l'aspect physique de ces dernières. Le contrôle par l'administration, et la réponse résistante de la détenue, ont tous deux des effets réciproques sur l'un et l'autre aspect de ce corps enfermé : l'intérieur à une répercussion sur l'extérieur (la bonne santé se répercutant sur l'aspect physique par exemple), et l'état extérieur à une répercussion sur l'intérieur (le physique ayant un effet sur le bien être psychologique par exemple).

Au sein de ces deux grandes parties, il sera développé différents phénomènes observés sur le corps, à cause de l'incarcération. Puis il sera fait état pour chacun de ces phénomènes, de leur description par les auteurs, de la façon dont ils sont utilisés par la détenue pour résister au contrôle imposé par ces mêmes phénomènes sur son corps, et enfin de leurs effets négatifs, qui accentuent la déshumanisation de la détenue.

### ***I. Le corps en son extérieur***

Il sera question dans ce titre, de développer les différents sujets attenants à l'impact de l'incarcération sur l'enveloppe corporelle de la détenue, selon les auteurs. Nous développerons entre autres, l'automutilation, les tatouages et piercings, la mode et les accessoires, l'hygiène, l'intimité, la sexualité, et les activités physiques et sportives.

#### ***Infliger à son enveloppe, des sévices : l'automutilation***

Une multitude de recherches ont été menées quant à l'automutilation en milieu carcéral, par Frigon, Chamond et al., ou encore Groves. Geste désespéré, technique de résistance aux autorités, tentative de manipulation, différentes raisons sont énoncées par les auteurs. Dans l'étude *Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation*, un examen des mécanismes de contrôle et de résistance sur le corps de la femme emprisonnée est mené. Elle s'attarde particulièrement sur une pratique très (trop) répandue chez les femmes incarcérées : l'automutilation. Les femmes incarcérées, s'automutilent « beaucoup, plus que les hommes » qui eux, contrairement aux femmes, retournent leur colère et violence, sur les autres (détenus et personnel pénitentiaire) (Frigon, p.48, 2001). Les femmes

arrivant en prison sont déjà enclines à développer des comportements anti-sociaux et impulsifs donc à risques quant à la mutilation. L'environnement carcéral joue alors un rôle d'élément déclencheur des actes mutilatoires enfouis. (Wilkins et Coid, cités par Groves, 1991, p. 266)

En tant que site de contrôle, le corps est marqué, aliéné, malade, et victime. La mutilation est un acte de marquage du corps, comme tatouages, circoncision, ou mutilations sexuelles (Frigon, 2001) comme une stratégie de résistance, pour faire front à l'aliénation et la maladie causées par l'incarcération. Pour certaines de ces femmes, la coupure est une façon d'exercer un contrôle sur son corps, de décider de la quantité, de la profondeur de leurs blessures, contrairement à toutes les fois où elles n'ont eu le choix de rien ici. Le Breton cite une femme incarcérée victime d'inceste s'infligeant la scarification : « c'est un peu comme si on arrivait nous-même à gérer notre souffrance. C'est pas quelqu'un de l'extérieur qui va nous faire du mal. » (p. 88), confirmant alors l'étude de Frigon expliquant que la scarification permet la maîtrise de sa souffrance par la détenue elle-même. La peau est le lieu sensible de l'identité, parfois le lieu « de la chute, de l'enfermement en soi dont il faut se délivrer en le rayant, en le biffant, en en bouleversant la forme, pour accéder enfin à soi », et d'autres fois, la peau est même un « écran insupportable qui les empêche d'exister sans avoir à rendre des comptes » (Le Breton, 2011, p. 85). Ainsi le corps serait alors une sorte d'enveloppe douloureuse, à ouvrir pour se libérer, quelque chose dont on doit se débarrasser, évacuer « le mauvais sang », une « énergie noire » (p. 86). Ces études de Frigon et Le Breton donnent à la scarification la signification de la maîtrise de sa souffrance par la détenue elle-même qui dirige vers elle sa colère, plutôt que vers ses codétenues, agents, qui exerce un contrôle sur son corps ne pouvant être exercé sur les événements subits, et d'utiliser ce dernier comme un lieu de soulagement des sentiments d'impuissance et de souffrance ressentis. L'atteinte à son corps constitue une infraction disciplinaire dans beaucoup de prisons, nous pouvons alors la considérer comme acte de rébellion, et « technique de résistance au régime disciplinaire » ou de « tentative de manipulation des autorités » (Groves, 2004, p. 51).

À contrario d'un acte de rébellion et de résistance, l'automutilation est parfois interprétée dans la littérature, comme étant la continuité de la chute d'un être humain enfermé et chosifié. Le geste automutilatoire consiste en l'entaille des veines, choc de la tête contre un mur, brûlures ou coupures simples. Ces gestes sont en réalité « une stratégie de survie » (Heney, 1990). En marquant son corps de scarification, la détenue retourne vers elle la violence subie de la part de l'institution qui elle, marque le corps du prisonnier en l'assimilant à l'animal et en le possédant comme un bien, ce qui pousse ce dernier à l'utiliser comme un objet, un vulgaire « sac de peau » qu'il bafoue par les coupures (Chamond, et al., 2014). Garry David, un prisonnier devenu célèbre pour son automutilation affirme en 1993 « si je n'aimais pas une situation particulière ou si je pensais qu'il y avait quelque chose d'injuste, j'utilisais mon corps otage » (Dan Fairall, 1993, p. 41, cité par Groves, 2004) et donne alors un exemple de retour vers soi de la violence subie au sein de l'institution. Propos confirmés dans d'autres recherches, la scarification n'ayant, selon la littérature, pas toujours pour but premier de mettre fin à ses jours, mais représentant plutôt un « suicide symbolique » pour « s'effacer, se rendre invisible » (Frigon, 2001, p. 51), et ces conduites à risques étant une façon de « jouer avec la mort » pour « se sentir vide » (Le Breton, 2000) ce qui soulève d'ailleurs la difficulté pour l'établissement de savoir si l'automutilation est un geste pour attirer l'attention, si elle nécessite une intervention particulière, ou si elle consiste en une réelle tentative de suicide (*New South Wales Department of corrective services*, 1993, p.16, cité par Groves 2004). Néanmoins, la scarification pouvant être purement symbolique, le risque suicidaire est toujours présent, et plus élevé chez les femmes que chez les hommes incarcérés (Daigle, Alarie et Lefebvre, 1999) et certaines, se mutilent dans l'unique but de mettre fin à leurs jours.

Avec ces exemples derniers, la littérature démontre que l'automutilation peut être vue comme un geste de résistance face à l'oppression en utilisant l'interdit de porter atteinte à sa vie (Ollivion, 2021) en montrant son opposition au système carcéral, ou, comme un geste d'alerte, d'une détenue en chute libre, réduite à néant par son incarcération.

### ***S'affirmer, se sentir bien, prendre soin de soi et de l'image renvoyée aux autres : tatouages et piercings***

Pour donner suite au développement des atteintes que porte la détenue à sa peau, il est important de préciser que celle-ci peut marquer sa peau d'une autre manière et pour d'autres raisons. Afin d'améliorer l'image qu'elle renvoie aux autres, de se plaire, de se différencier, la détenue peut également avoir recours à des modifications corporelles telles que les tatouages, les piercings qui lui permettent de contrôler son image. Historiquement, le tatouage a évolué dans sa signification. D'abord guérisseur, puis signe d'appartenance, ou témoignant de protection, il a ensuite été d'usage pour marquer les prisonniers afin de les différencier du reste de la population. Cette marque peut aussi laisser sur le corps une trace du passé, « raconter un vécu ».

Depuis, le tatouage est aussi un moyen de rébellion et de protestation, comme pour certaines détenues, qui l'utilisent pour afficher leur désaccord et leur colère, contre l'institution (*L'histoire du tatouage dans le monde*, 2020). Les modifications corporelles sont une signature de soi. Elles permettent de savoir qui on est, et de le montrer aux autres (Le Breton, 2011). De fait, ces modifications apportées au corps, permettent de le différencier de ses homonymes, de ne pas être qu'un corps parmi tant d'autres. En ajoutant sur son corps le motif qu'elle aime, la détenue peut séparer son corps de celui de ses semblables. Elle peut choisir de raconter son histoire, son passé, ou simplement de personnaliser l'enveloppe quelle porte sur le dos pour se sentir maîtresse de celle-ci, pour pouvoir en faire ce qu'elle veut, en opposition à toutes les limites qui lui sont imposées en prison. Les tatouages peuvent également montrer l'appartenance de la détenue à un groupe en particulier, ou encore dissuader les autres détenues d'adopter un certain comportement à son égard (Fraisie, 2021) grâce à l'image qu'ils renvoient. Le tatouage peut être « le CV du prisonnier » par la signification précise et universelle de certains motifs arborés par les prisonniers comme la larme sous l'œil, qui signifie la commission d'au moins un meurtre (Fraisie, 2021). La détenue montre ainsi que ce corps lui appartient, et qu'elle peut, comme bon lui semble, le modifier, et le traiter comme elle le souhaite, « les tatouages affirment la propriété du corps » (Chamond, et al., 2014) tout en se forgeant potentiellement une carapace de protection contre les autres détenues, pour les tenir à distance et même pour rendre méfiantes les surveillantes. Tout comme les tatouages, les piercings représentent également pour la détenue un moyen de s'appartenir à soi-même et de décider de ce qu'il advient de son corps.

*« À la passivité du corps porteur d'inscriptions, il faut opposer l'activité d'un corps désirant et inscrivant qui, bien que marqué par la loi laisse à son tour ses propres inscriptions sur le corps des autres, sur lui-même et sur la loi » (Grosz, 1992, p. 56, cité par Frigon, 2001)*

Sciemment ou inconsciemment, avec ces modifications corporelles invasives, la détenue chute et accentue les dommages de son incarcération. D'abord, car bien que moyen de résistance et de force de la détenue contre l'institution pénitentiaire, ces tatouages et piercings représentent de réels risques pour la santé de celle-ci. Les partages d'aiguilles et les conditions dans lesquels sont réalisées ces actes sont dangereux et sources de transmission d'infections. Ces tatouages et piercings devraient être réalisés avec un matériel stérile, à usage unique, par un professionnel, auxquels les détenues n'ont pas accès, sur une peau propre et dans des conditions d'hygiène particulières. Enfin, laissant sur le corps une marque définitive rappelant l'incarcération, ou les raisons de l'incarcération, la détenue participe aussi à

l'entretien d'une stigmatisation autour de sa personne. Véritable livre pour ne rien oublier et être fière, ou traces douloureuses d'un passé qu'elle regrette, la peau de la détenue marquée à vie deviendra sa force ou sa faiblesse.

***S'affirmer, se sentir bien, prendre soin de soi, de l'image renvoyée : vêtements, accessoires, maquillage***

De nombreux auteurs ont étudié l'accès limité aux biens au sein de la prison, qui se retrouve au niveau des vêtements que peuvent porter les détenues. Il est ici question des limites imposées aux détenues quant aux vêtements, chaussures, bijoux, qu'elles peuvent ou non porter.

En Belgique, à partir du premier juillet 2020, sous respect de certaines conditions, les prisons doivent autoriser les détenues à porter leurs propres vêtements. Avant ça, les détenues se voyaient imposer des tenues particulières et universelles pour toutes : les uniformes, totalement impersonnels dans lesquels l'individu ne peut se reconnaître. Un vêtement qui n'est pas le sien, qui ne change pas d'un jour à l'autre, qui ne correspond pas à ses goûts et son style vestimentaire. Un uniforme créant une sorte de déshumanisation, et de dépersonnalisation de la détenue, qui en devient une parmi tant d'autres, sans différences, sans assurance. Bien que cet uniforme ne soit plus de rigueur pour les femmes en Belgique ou encore en France, les détenues ne sont pas libres de porter tout ce qu'elles veulent, ni de disposer librement de la quantité de vêtements qu'elles désirent.

Il ressort de la littérature que les vêtements et les cosmétiques féminins, sont comme un instrument de pouvoir pour les détenues (Bartky, 1988, cité par Groves, 2004). Pouvoir choisir sa tenue, porter ce qu'elle aime, permettrait à la détenue de se sentir *elle*, de s'affirmer, de se démarquer, de se sentir moins faible, face aux autres et face aux agents pénitentiaires.

La féminité est le fait de « ne pas se laisser aller » (Rostaing, 1997, p. 266), ainsi se faire belle et se sentir belle, prendre soin de soi, permet de résister à la « déresponsabilisation » (Rostaing, 1997, p. 133). Cette déresponsabilisation par la prison, est contrée « en prenant des décisions sur son corps, et en s'assumant » (Rostaing, 1997, p. 267, cité par Ruijs, 2019). Ainsi, mettre des vêtements dans lesquels elles se sentent bien et à l'aise, fait partie de ce qui permet à une détenue de se sentir belle. S'en suit, le maquillage, le parfum, la coiffure... C'est universel : le bien-être et l'épanouissement personnel passent par le fait de se sentir bien dans sa tête, bien dans son corps, par le fait de se plaire à soi-même, *et pourquoi pas aux autres*. La beauté est subjective, et chaque femme se trouve belle différemment, mais pour la majorité d'entre elles, confiance en soi n'existe pas sans le maquillage, et la coiffure.

*« On doit quand même se sentir femme toujours. [...] Je suis toujours femme, donc il faut de temps en temps prendre soin de nous, s'occuper, se maquiller, comme on était à l'extérieur. On ne doit pas se couper et se priver vraiment de tout, ça sera pas bien et ça nous aide pas en fait. »* (Adela, détenue, citée par Ruijs, 2019, p.83). Bon nombre de ces femmes estiment que ce n'est pas parce qu'elles sont en prison, qu'elles ne doivent pas se sentir belles ! Le fait de s'apprêter, pour une visite, une permission, par le maquillage, ou par la coiffure, permet de conserver sa féminité, et de se montrer forte et ainsi de résister aux limites imposées par le milieu carcéral. Certains établissements pénitentiaires disposent d'un salon de coiffure, où des professionnels ou des détenues sont engagées pour y travailler, d'autres accueillent des associations, ou esthéticiennes sociales, qui ont pour but de prendre soin des détenues, et de les aider à conserver leur féminité, nécessaire à leur équilibre pendant leur incarcération. Ainsi, il ressort que certaines détenues utilisent les vêtements, les accessoires afin de normaliser leur détention, et de ne pas sombrer.

Toutefois, certaines détenues ne comprennent pas le but de se faire belle en prison, dans de telles conditions, de se montrer heureuse dans un tel endroit, ne pensent pas que cela est nécessaire, n'en ont plus l'envie (Ruijs, 2019) et laissent cet aspect d'elle-même être atteint par l'incarcération. C'est ce qui

résulte « de la perte radicale de l'estime de soi » (Chamond et al., 2014, p. 680) à cause de laquelle les détenues ne se sentent plus légitimes à prendre soin d'elles.

Le manque de motivation de certaines à maintenir leurs habitudes esthétiques extérieures est additionné (ou est la conséquence) aux difficultés à prendre soin de soi en détention, où les « facilités sont plus limitées qu'à l'extérieur » et où « il faut faire avec les moyens disponibles » (Rostaing, 1997, p. 268). Manque de miroir, manque de produits, manque d'argent, manque d'envie... Celles-ci se laissent aller et continuent de glisser sur la pente descendante de leur enfermement.

### *Maintenir une hygiène correcte*

La littérature existante quant à l'hygiène en prison est relativement développée. Ollivion et Sloan ont, entre autres, développé des recherches dont il ressort des problèmes de salubrité et d'hygiène : les bâtiments en mauvais état, les rats, les cafards, la mauvaise literie, le manque de papier toilette, les douches insuffisantes et collectives, sont des problèmes relatifs à la propreté notés en détention, comme confirmé dans la notice *Pour le droit à la dignité des personnes détenues*, la section belge de l'Observatoire International des Prisons (2016). Cette hygiène très contrainte (Ollivion, F. 2021) est la cause de nombreux problèmes chez les détenues, notamment lors des menstruations, développées ci-après.

Bien que le manque d'hygiène puisse être une cause personnelle, il est en réalité aussi un problème collectif. En effet, même les détenues portant grande attention à leur propreté, subissent l'insalubrité : tant celle de leurs codétenues qui se laissent aller ou n'ont pas les moyens de s'acheter les produits nécessaires à leur hygiène, que celle des bâtiments (Ruijs, 2019). Encore une fois, la prison exerce une pression sur les détenues, par les prix souvent bien trop élevés de ces produits, que la majorité d'entre elles ne peuvent s'offrir. Car oui, l'hygiène est aussi question d'argent.

Un point relatif à l'hygiène différenciant notablement les femmes des hommes, est la question des menstruations. Effectivement, le manque de moyens financier et l'insalubrité cumulés, la détenue indisposée rencontre de grosses difficultés.

Certaines détenues peuvent résister aux limites d'hygiène causées par l'enfermement, notamment via le service de cantine, pour celles ayant les moyens suffisant pour contrecarrer ces problèmes de propreté, en se procurant des produits d'hygiène comme du savon, du papier toilette etc. Lorsqu'elle ne peut pas se les acheter, la détenue peut aussi demander à recevoir des serviettes sociales, ou des serviettes provenant de dons d'associations.

Quand elle en a les moyens, la détenue peut exercer sur son environnement un contrôle qu'il ne peut exercer sur d'autres choses comme sa liberté d'aller et venir par exemple. Dans son étude sur la propreté et le rangement du point de vue du détenu masculin, Sloan (2012) explique « l'importance de la propreté comme mécanisme symbolique de contrôle et de conformité ». Effectivement Douglas (1966, p. 2, cité par Sloan, 2012) utilise le désordre pour représenter la saleté, et explique alors qu'« en chassant la saleté, en tapissant, en décorant, en rangeant, nous ne sommes pas gouvernés par l'anxiété d'échapper à la maladie, mais nous réorganisons positivement notre environnement ». Sloan (2012) donne pour exemple le fait que les prisonniers travaillent beaucoup sur la propreté pour « normaliser leur situation » et « s'éloigner de l'identité de prisonnier ».

Pour répondre d'une autre manière aux limites imposées par certains établissements en matière d'hygiène, notamment d'hygiène menstruelle, les femmes se débrouillent pour se fabriquer elles-mêmes des protections « des femmes ont déclaré avoir enroulé du papier toilette ou des serviettes pour fabriquer leurs propres tampons », « d'autres femmes retirent le rembourrage de leur literie pour fabriquer leurs propres tampons », d'autres femmes « utilisent des chiffons non lavés comme tampons. » (O'Shea et al., 2020). Cette résistance opérée par ces détenues américaines les met en danger, car pour garder leur dignité, elles risquent choc toxique, cancers, et infections pouvant les conduire au décès. Ces mêmes

mauvaises conditions d'hygiène déplorées en prison, ont parfois fait l'objet de grandes résistances de la part des détenues, comme dans la prison d'Armah, où les femmes détenues ont tourné en force leur faiblesse. L'administration pénitentiaire, dans les années 80 en Irlande, appliquait un contrôle important sur le corps des détenues lors de leurs menstruations. Le nombre de serviettes hygiéniques par femme était rationné, elles leur étaient jetées dans la cellule sans emballage, les détenues ne pouvaient pas avoir accès aux toilettes et douches comme elles le désiraient et quand elles en avaient besoin. Les détenues sont touchées par des infections, et se sentent humiliées car leurs menstruations ne sont plus quelque chose de personnel, elles ne peuvent rester discrètes et intimes (Wahidin, 2019) alors le mouvement *No Wash Protest*, masculin avant ça, s'est développé dans les années 80 dans cette prison. Les femmes vivant dans leurs excréments, leurs déchets, ont ajouté leur sang menstruel sur les surfaces de leurs cellules en guise de protestation contre les agents pénitentiaires qui ne les laissaient pas sortir pour aller aux toilettes ou se laver. Entourées de leurs excréments, serviettes hygiéniques ensanglantées, les détenues causent le dégoût des surveillantes qui les voient comme incivilisées, déviantes, dangereuses, sales et utilisent alors le fait que les gardiens ne veulent plus les approcher, comme une arme (Aretxaga, 1997, p. 136 cité par Wahidin, 2019). Cette saleté créée par elles-mêmes devenait alors la signification de leur autonomisation, car leur avait permis de créer un espace personnel. Le corps de ces femmes était pollué, mais devenait aussi ce qui avait le pouvoir de polluer. Wahidin décrit une « opacité sensorielle et noirceur » permettant « une certaine protection contre le regard de l'agent pénitentiaire » causé par les fenêtres condamnées, les taches sur les murs et la puanteur.

Néanmoins, les conditions d'hygiène constituent un pas de plus vers le précipice, et certaines détenues n'ont ni les moyens psychologiques, ni les moyens financiers d'y résister. Citons alors l'exemple d'une détenue interrogée par O'Shea et ses collègues, qui expliquait recevoir trop peu de serviettes par mois, que celles-ci étaient de si mauvaise qualité que les détenues devaient parfois annuler leurs visites pour ne pas se retrouver tachées de sang face à leurs proches (O'Shea, Carney et Mitchell, 2020). Ainsi, le manque d'hygiène devient une source de déshumanisation supplémentaire, car la détenue s'empêche alors de voir ses proches et s'isole. Les auteurs soulèvent également le problème du chantage exercé par le personnel pénitentiaire grâce aux protections périodiques : « Par exemple, de nombreux agents correctionnels utilisent ce pouvoir sur les prisonniers pour contrôler le comportement des détenus et, dans certains cas, ils vont jusqu'à " demander " aux femmes des faveurs sexuelles pour recevoir des serviettes hygiéniques » (O'Shea, Carney et Mitchell, 2020). Certaines femmes vont jusqu'à accorder des faveurs sexuelles aux agents pour obtenir en quantité suffisante les produits d'hygiène.

À côté des nombreux problèmes d'hygiène et de précarité menstruelle, la détenue doit également faire face à la publicité de ses menstruations, constituant une des nombreuses atteintes à son intimité pendant son incarcération.

### ***Partager ou conserver son intimité***

Un autre phénomène issu de l'incarcération est le manque d'intimité. Il est relaté par quelques auteurs, comme Joël, ou Chamond et al.

Enfermée dans une cellule, au milieu de nombre d'autres, avec parfois une ou deux codétenues, sous les yeux avisés du personnel qui place « le corps sous surveillance » (Ollivion, 2021), la détenue n'a, *aucune* intimité, et c'est d'ailleurs la majorité des détenues qui affirme qu'en prison, il n'y a plus d'intimité (Joël, 2009).

En dépit de la promiscuité imposée au sein de la cellule, rien que dès son arrivée en détention, la détenue est immédiatement atteinte dans sa plus propre intimité, avec les fouilles à nu et fouilles vaginorectales mentionnées ci-dessus, réalisées par un médecin en cas de forte suspicion par le personnel.

« [...] tu perds tout. J'avais plus de seins, j'avais plus de fesses, j'avais plus rien. [...] J'avais plus de corps » témoigne une ex détenue au sujet des fouilles vaginorectales (Welzen-Lang et al., 1997 : 22, cité par Frigon, 2001).

À une échelle plus quotidienne, l'intimité se veut également être un problème de taille. En effet, à cause de la surpopulation carcérale, les détenues trop nombreuses, sont entassées dans les cellules et manquent d'espace (personnel) jusqu'à devoir dormir à plusieurs dans le même lit, dans certains établissements Pakistanais. Mêmes établissements où les portes des toilettes cassées offrent une visibilité par les autres détenues. Hébergements mixtes, ou ceux mêlant les mineurs avec les adultes portent également atteinte à l'intimité de la détenue (Rani & Khan, 2021) sans compter les établissements avec WC en cellule, ou les détenues cachées par un simple paravent duquel dépasse sa tête, doit faire ses besoins devant sa ou ses codétenues.

Cette omniprésence des autres, la cohabitation forcée dans un huis clos causent une « rétractation de l'espace vital partagé contre son gré » du « reclus » (Chamond et al., 2014, p. 678). Cette promiscuité viole l'espace intime de la détenue qui se voit contrainte d'exhiber son corps et d'accepter l'exhibition de celui des autres, de subir le regard de ses codétenues et des surveillants.

Malgré ces conditions ne permettant aucune intimité, les détenues tentent, pour une bonne partie d'entre elles, de contrer cette promiscuité imposée, en assurant un respect mutuel entre elles au niveau de la nudité, par pudeur réciproque (Joël, 2009) afin de se protéger entre elles.

Accentuant le phénomène d'atteinte à l'intimité en détention, les fouilles à nu et les fouilles vaginorectales « participent donc de ce processus de marquage et de modification et entraînent une perte de statut et d'identité. Ainsi, les femmes ne se perçoivent plus comme des femmes, mais comme des criminelles » (Frigon, p. 42, 2001) « dès l'entrée en prison, l'emprise carcérale se referme sur la fouille à corps » « la fouille inaugure dans une violence à la fois réelle et symbolique tout ce que l'on retire au captif : d'abord son statut de sujet et d'homme libre et son intimité » (Chamond et al., 2014, p. 675). La corporéité de la détenue est dénaturée, Chamond et al. expliquent que « le terme dénaturation tente de circonscrire ici l'ensemble des processus qui arrachent au reclus ce qu'il possède de manière constitutive et l'atteignent dans son épaisseur charnelle originelle » (p. 674) ainsi, la détenue qui a un corps humain, le perd quelque peu dans un processus de désappropriation, qui lui donne l'impression de ne plus exister en tant qu'être, et la fait chuter un peu plus, dans la dépersonnification.

On assiste alors à une perte du statut de femme et du contrôle total du corps, soumis obligatoirement à tout un tas *d'examins, aussi bien externes qu'internes*, dans leur plus simple appareil. Une dégradation totale de leur personne.

En ce qui concerne la promiscuité, il est très fréquent qu'elle soit source de conflits. L'« intercorporéité imposée » finit en effet par générer des conflits, et atteindre alors la détenue dans sa sociabilité et ses relations aux autres. Cette promiscuité et ce manque d'intimité sont les raisons d'une ambiance hostile au sein de l'établissement (Chamond et al., 2014) de laquelle peuvent provenir violences, insultes et donc sanctions disciplinaires, qui privent la détenue des libertés qu'elle n'a déjà plus.

### ***Oublier ou faire survivre sa sexualité***

La littérature s'intéresse quelque peu à l'aspect particulier de l'intimité, qu'est la sexualité, grandement atteinte par la détention. Effectivement, tant pour les femmes que pour les hommes, avoir une sexualité accomplie en milieu carcéral est très compliqué. 88,1% des interrogées n'ont déclaré

aucune activité sexuelle en prison, que cela soit le sexe avec un partenaire ou la masturbation (Augsburger et al., 2022).

La sexualité des détenues est contrôlée par l'administration pénitentiaire notamment grâce, *ou à cause* de certaines contraintes au parloir (pas de contact, vitre...), de la proximité avec les détenues en permanence, et également de la surveillance (Joël, 2009). Tous ces facteurs font que la majorité des femmes en prison n'ont pas de pratiques sexuelles.

Néanmoins certaines détenues résistent à ces limites imposées par l'administration pénitentiaire, et au fil du temps, certaines détenues pouvaient développer une « sexualité carcéralisée » notamment au parloir, en portant des vêtements longs et amples, en ne portant pas de sous-vêtements (Joël, 2009). Autrement, certaines détenues, et sous certaines conditions, peuvent obtenir l'autorisation de visites hors surveillance. Aussi appelées VHS, ces visites permettent à la détenue d'avoir avec son compagnon ou sa compagne, de l'intimité, et parfois, un semblant de sexualité, pour celles qui y parviennent. Et effet, même en VHS, il n'est pas si simple pour certaines détenues et leur visiteur d'entretenir une relation sexuelle dans une pièce non isolée des bruits de grilles qui claquent, des cris. « On doit oublier ou on est si on veut passer un moment de qualité » (Duchêne, Leloup, Godier, Guilmot & Therer, podcast, 2022).

Aussi, certaines détenues parviennent à entretenir entre elles des relations « On était à poil, au lit, en dormant » « et donc on s'est levées en catastrophe » « et je me suis rendu compte que j'avais complètement oublié que j'étais en prison » (Duchêne, Leloup, Godier, Guilmot & Therer, podcast, 2022, à 3min). Vivre une intimité et une sexualité normale avec sa codétenue a permis à cette détenue d'oublier, qu'elle était incarcérée. Et parfois, cet enfermement et cette absence de sexualité, bouleversent les attirances et les normes de la sexualité de certaines femmes se disant auparavant hétérosexuelles, et se découvrant au fil du temps un désir pour des personnes du même sexe avec qui elles passent leur quotidien car « le huis clos encourage à combler un manque d'affection par des relations homosexuelles » (Duchêne, Leloup, Godier, Guilmot & Therer, podcast, 2022, à 8min24).

Outre le fait que certaines détenues puissent trouver des moyens de combler le manque affectif et d'assouvir leurs besoins sexuels, certaines femmes ne se l'autorisent pas, ou n'y parviennent pas. La majorité des détenues considère que la sexualité masculine répond à une pulsion mais que la sexualité féminine, la leur, ne répond qu'à la relation conjugale et affective qu'elles entretiennent avec leur partenaire (Joël, 2009). Ces types d'*orientations intimes* constituent de véritables cadres mentaux qui délimitent l'exercice de la sexualité, définissent le sens qui lui est donné et indiquent le rôle que la sexualité joue dans la construction de soi » (Bozon, 2001, p. 13). Pour ces détenues, la relation sexuelle se déroule dans un couple, avec des sentiments, et pas seule, ou avec quelqu'un d'autre, à cet endroit ci, et se refusent alors toute sexualité en détention, que ce soit seule, ou avec quelqu'un.

### ***Entretenir son corps par une pratique sportive***

Privées de liberté de mouvement, dans un environnement malsain, avec une alimentation généralement mauvaise, pendant parfois des dizaines d'années, ces femmes sont sédentarisées et limitées dans leurs activités. La littérature démontre que cette sédentarité est problématique et surtout presque automatique chez les détenues, et que les institutions créent des limites à la pratique d'activités sportives chez les détenues, à cause d'une offre d'activités restreintes par exemple. De nombreuses études citées par Meek et Lewis donnent des justifications à la mise en place d'activités positives pour les détenus masculins. Nos auteurs se demandent alors si cela est de mise pour les femmes, et dans quelle mesure les institutions permettent aux femmes de pratiquer, et à contrario quels sont les obstacles qui limitent leur participation aux activités physiques et sportives en détention ? L'analyse quantitative d'Osano (2008, cité par Meek et Lewis, 2014) a trouvé des améliorations quant à l'adaptation à la vie

carcérale, au bien-être, à la suite de la pratique d'activités physiques régulières en prison. La participation aux activités physiques et sportives des femmes dans la communauté est déjà plus faible de celle des hommes, mais l'est encore plus en milieu carcéral, car les obstacles à ces pratiques que l'on trouve dans la communauté sont « susceptibles d'être exacerbés dans l'environnement carcéral » (Sabo, Kupers, & London, 2001, cités par Meek & Lewis, 2014) ce qui est déplorable, car on dénombre des avantages au sport chez les détenues.

Les détenues qui pratiquent une activité physique en détention peuvent contrer cette sédentarité. Les avantages du sport en détention sont nombreux, comme le fait de permettre de lutter contre les conséquences de l'emprisonnement sur l'état psychologique, l'évacuation des frustrations ou du stress, une amélioration de l'estime de soi et de la santé mentale grâce au sport (Meek & Lewis, 2014). Ces activités physiques permettent d'entretenir le corps, afin de construire un physique dans lequel la détenue se plaît et se sent bien. D'autres facteurs y participent aussi, comme la tenue vestimentaire, et le soin accordé à son maquillage ou sa coiffure, développés auparavant. La salle de sport sert d'exutoire des tensions (Chamond, J., Moreira, V., Decocq, F. & Leroy-Viémon, B., 2014) et les activités sportives « offrent un épanouissement physique et mental » (Sempe, G., Bodin, D., Robene, L., et Heas, S. 2006/7, p. 2). Elles permettent aux détenues de maintenir une identité et une bonne forme. D'après Chamond et al. (2014) la musculation est un « moyen de lutte pacifique contre l'administration carcérale ». L'énergie et la force données par ces femmes dans le sport témoigne de leur résistance et de la recherche de ressources pour survivre dans ce milieu. Le sport devient « source de catharsis » et de « plaisir licite ». L'étude de Sempe, G., Bodin, D., Robene, L., et Heas, S. (2006/7) reconnaît le sport carcéral comme un élément nécessaire de cette institution, tant en France qu'au Canada. Il permet aux détenues de se défouler (Elias, 1994) et à l'administration pénitentiaire de les contrôler (Foucault, 1975) (cités par Sempe et al. 2006/7) ce qui est le cas aussi dans les prisons anglaises, au sein desquelles l'activité physique est essentielle à la vie des femmes (Meek & Lewis, 2014). Effectivement il est démontré que le sport en prison a des avantages physiques et psychologiques, qu'il peut ainsi avoir un effet positif sur la désistance de la criminalité.

Des établissements mettent à disposition certains dispositifs sportifs mais toutes les femmes n'y ont donc pas accès (Belknap, 2020). Des femmes interrogées au Québec dans une étude déplorent le manque d'activité sportive, dont elles ont besoin, autant que les hommes (Sempe et al. 2006/7). Il ressort d'une étude que la majorité des détenues ont arrêté ou diminué le sport depuis leur incarcération, par manque de motivation ou de temps, ou en raison d'une faible proposition d'équipement sportif de l'établissement. (Augsburger et al., 2022)

On observe alors chez certaines femmes un abandon d'activité sportive, mais aussi chez certaines l'accentuation d'une sédentarité préalable à la détention, mais avec des effets négatifs exacerbés par une mauvaise alimentation par exemple.

## ***II. Le corps en son intérieur***

### ***S'alimenter***

Pour prolonger la partie sur la quête d'une vie saine par la détenue, un détour par l'alimentation est de rigueur. Elle est, selon la littérature, en grande partie responsable de l'état intérieur du corps et de la santé des individus. Une alimentation saine et équilibrée accorde à l'humain une chance supplémentaire d'être en meilleure santé et en meilleure forme physique. Des auteurs tel que Smoyer, Harris, et Rowe, ont démontré que certaines détenues tentaient de s'améliorer et de se protéger, en faisant attention à leur alimentation en détention. Mais malheureusement pour elles, cette volonté a souvent été contrecarrée par une politique correctionnelle interdisant la majorité des modes d'alimentation. Tout ce

qui est considéré par les détenues comme une bonne action pour aider leurs camarades, comme échanger de la nourriture en fonction de leurs goûts, est illégal au sein de certains établissements. De plus, les efforts pour être en bonne santé sont desservis par de fausses informations de la part de l'administration, comme sur la teneur en calories des aliments, par le manque d'aliments nutritifs et sains à l'économat causant, avec le stress, la possibilité limitée d'exercice et les médicaments, des prises de poids considérables.

Certaines femmes incarcérées utilisent la nourriture en prison pour essayer de se construire une identité positive et résister aux obstacles auxquels elles font face à cause de la politique correctionnelle : règles, et choix alimentaires malsains (Smoyer, 2014). Le contrôle de la prison sur la détenue est bel et bien présent jusque dans l'assiette. D'anciennes détenues racontent avoir tenté de se construire une identité « bonne » et « saine » en passant par l'alimentation, et bon nombre d'entre elles y sont parvenues, en utilisant leur temps d'enfermement pour changer de vie, passant notamment par une alimentation saine (p. 525). Elles veulent ainsi s'aimer et être en bonne santé.

Smoyer se base sur certaines recherches pour affirmer que la prison peut dans certains cas être l'occasion pour l'individu de se recentrer sur lui-même et de « s'attacher à une identité positive ». Harris (2010) ; Rowe (2011) ; Van Tongeren et Klebe (2010) ; Visher et O'Connell (2012) ont montré que « les prisons peuvent être un espace particulièrement productif pour les femmes afin de reconstruire leur vie en raison de la sécurité et de la stabilité relatives que ces espaces offrent par rapport au chaos, à la violence et à la pauvreté qui caractérisent souvent la vie des femmes dans la communauté » (Cités par Smoyer en 2014, p. 527). Cette création d'identité positive répond à la théorie de la transformation cognitive ; la désistance durable nécessitant un « changement fondamental d'identité » (Giordano, Cernkovich et Rudolph, 2002) dans lequel un « 'moi de remplacement' supplante le 'moi marginal' » (Smoyer, 2014, p. 1001). L'ancienne personne, est remplacée progressivement par une nouvelle, qui se reconstruit une vie meilleure, durant son incarcération. Les femmes souhaitent manger de bons aliments, pour se « rétablir » et se « réadapter » (Smoyer, 2014). Elles expliquent avoir privilégié les fruits, évité certains aliments de la cafétéria, et avoir favorisé certaines protéines. D'autres évoquent aussi s'être mises à boire beaucoup d'eau, ce qui leur aurait permis de perdre du poids. Ces habitudes ont permis de créer un « personnage prudent et réfléchi, déterminé à faire des choix sains » (Smoyer, 2014, p. 533). La nourriture est également un moyen d'entraide entre les détenues, qui tentent d'échanger, de la partager, contre et au sein de l'administration pénitentiaire, et s'opposent ainsi au fonctionnement de celle-ci. Certaines prennent alors de réels risques pour aider les autres, en détournant ces règles, et affirment que cela est signe de bonne volonté. En plus de la recherche d'une identité positive, l'alimentation a aussi pour objectif d'obtenir et maintenir la bonne santé, la détenue tente d'être une bonne personne par l'entraide et la solidarité.

Les détenues tentent donc par le biais de leur alimentation de changer physiquement, pour matérialiser leur changement de vie, pour maigrir en parallèle de l'arrêt de toutes sortes de drogues et montrer leur nouvel engagement vers le bien-être. Certaines parviennent même à perdre du poids, se refaire une santé, ou maigrir après un accouchement. Ces actions sont preuves de résistance face à l'oppression du système carcéral, mais son parfois également, une des sources, de cette oppression.

Toujours relativement à l'alimentation, les détenues trouvent parfois un autre moyen de résister au contrôle de l'administration pénitentiaire : la grève de la faim.

Elle est pour Bourgoïn, une « conduite auto-agressive » qu'il définit comme « le refus proclamé par un sujet ou un groupe de s'alimenter dans un but de protestation, de contestation ou de revendication [...] contre la situation qui lui est faite » (2001/2, p. 123). Ce moyen de protestation a pour but de résister à la pression du système carcéral, en le faisant culpabiliser et en le rendant responsable des conséquences de cette action (Barate, 1987).

Évidemment, la transformation positive par la détenue du phénomène de mauvaise alimentation en détention, n'est pas toujours de rigueur. En effet, certaines ne prennent pas du tout en main leur alimentation, pour des raisons financières, ou simplement par ignorance (ou non connaissance). Leur façon de manger est parfois source de forte prise de poids, évolutions physiques causées par une alimentation trop grasse, souvent prise pour signe de bonne santé chez les détenues toxicomanes trop maigres à leur entrée en détention, mais qui ne se sont évidemment jamais arrêtées et ont fini par causer de l'obésité chez une grande partie des incarcérées (Smoyer, 2014).

Additionnée à d'autres facteurs carcéraux, une mauvaise alimentation peut être responsable de problèmes de santé. Effectivement, de nombreuses pathologies peuvent découler de l'emprisonnement ou être aggravées par lui.

### ***Développer ou aggraver une pathologie physique***

Nombreuses caractéristiques du milieu carcéral, sont responsables de pathologies chez les détenues (en plus de celles déclarées avant l'incarcération) : l'inadaptation des services aux problématiques de santé féminine (Van den Bergh et al., 2011, cités par Augsburguer et al. (2022)) le manque d'hygiène, et la rareté de tous les indispensables de l'hygiène, comme le savon (Rani & Khan, 2021), le papier toilette (OIP Belgique, 2016) ou de protections hygiéniques féminines (Wahidin, 2019). Les femmes incarcérées souffrent plus d'asthme, de cancers et de maladies cardiovasculaires que les hommes incarcérés (Dean, 2006 et McQueen, 2006, cités par Augsburguer et al. (2022)) Certaines femmes développent de nombreuses maladies de peau comme des dermatites, de l'eczéma, démangeaisons, gale (Rani et Khan, 2021).

On déplore même l'arrêt des règles chez certaines femmes (Chamond et al., 2014) ce qui montre bel et bien un bouleversement total de l'organisme. Il compte parmi les nombreux problèmes gynécologiques détectés au sein des prisons, relatifs au manque d'hygiène, et à la prise en charge pas assez rapide de certains cas, qui peuvent s'avérer devenir très dangereux pour la détenue dont il est question. Pour suivre les problèmes relatifs aux menstruations, O'Shea, Carney et Mitchell (2020) étudient la restriction des produits de santé menstruelle dans les prisons américaines. Il ressort de leur recherche, les énormes conséquences sur la santé de la femme détenue que peuvent avoir ces restrictions. Effectivement, selon leur étude, de nombreux établissements limitent toujours l'accès aux serviettes hygiéniques et aux tampons aux détenues, en fournissant des produits de mauvaise qualité, ou en n'en fournissant tout simplement pas suffisamment. Cette restriction fait courir de gros risques à ces femmes, comme celui d'un potentiel choc toxique causé par des protections de mauvaise composition, ou conservées trop longtemps, mais encore de septicémie, ou de cancer des ovaires.

La surpopulation est aussi la cause de nombreux problèmes de santé. Par l'insalubrité qu'elle crée mais aussi car elle est responsable d'agressions (Rani et Khan, 2021) qui, plus ou moins graves soient-elles peuvent causer des blessures, et possiblement sur le long terme des infections et autres problèmes.

Chamond et al., rapportent que la médecine carcérale affirme une surmortalité importante en détention, due à une usure biologique plus rapide, et une dégradation des organes des sens plus rapides également : la vue se dégrade, l'odorat également, mais l'ouïe elle est intensifiée, à cause de la mobilisation permanente de l'oreille dans ce milieu éminemment bruyant (2014). « *Le docteur Gonin explique que l'incarcération produit « un enfermement sensoriel et une désertification du goût, de l'odorat, du regard [...] » (Frigon, 2001)*

À cause du manque de protections hygiéniques en quantité suffisante certaines détenues subissent des chocs toxiques en prison ou après leur sortie, pouvant les conduire à se faire hystérectomiser d'urgence, probablement à cause des tampons *faits maison* que certaines réalisent en manipulant les serviettes hygiéniques distribuées par les surveillants. Toujours dans l'optique de tenter

de rattraper les dégâts de la prison sur leur quotidien, et de contrôler leur corps, elles se mettent en danger. (O'Shea, Carney et Mitchell, 2020)

Comme tous les autres aspects d'elles-mêmes atteints par l'incarcération, les détenues développant des soucis de santé peuvent également se laisser aller et ne pas attacher grande importance à se soigner. Se développe alors une négligence de la part de la détenue, qui peut venir de la peur de celle-ci de sortir de l'établissement, entravée. Celles-ci préfèrent alors ne pas sortir en extraction médicale et ne pas se faire soigner, quitte à laisser leur santé se dégrader encore plus. (Becker, 2022)

### *Entretenir son esprit*

La santé mentale des détenues est elle aussi mise à rude épreuve. Frigon (2001) affirme que la santé mentale des incarcérées est fragilisée, et appuie son propos par une recherche de Martel (1999) dans laquelle des femmes racontent qu'elles ont développé en prison le sentiment de perdre le contrôle d'elles-mêmes, et de devenir folles lorsqu'elles étaient isolées, le « choc carcéral » pouvant être la cause de l'augmentation de la vulnérabilité des détenues et de l'aggravation de pathologies préexistantes (Chamond et al., 2014, p. 673). Elles peuvent développer entre autres, pendant leur incarcération des troubles psychosomatiques, que Del Volgo définit comme « des affections somatiques fonctionnelles ou organiques dont le facteur principal est psychologique » (2003). Une enquête de 1986 sur les *pathologies somatiques et les conditions de vie en détention* conclue que les pathologies signalées sont par exemple, maux de tête, dérèglements du système digestif, vertiges et désorientation (citée par Frigon, 2001) alors causées par un mal-être psychologique.

De nombreux mécanismes aliènent le corps détenu, Frigon (2001) cite par exemple l'absence de miroir menant certaines détenues à ne pas voir leur visage durant des dizaine d'années, mais également la surveillance permanente, et le corps devenant asexué par manque de relations intimes. Chamond et al., (2014) parlent de « déshumanisation » causant de nombreux effets pathogènes sur les détenues, comme l'acculturation et la désociabilisation, l'altération du rapport au monde, et la détérioration du lien à l'autre. Effectivement, coupées du monde extérieur, les détenues n'ont qu'un accès à la culture limité (film, télévision, actualités, lecture) voir inexistant (musée, voyages...), elles sont également de façon évidente très limitées dans leurs liens et échanges sociaux qui ne se font qu'avec certaines détenues et surveillantes, et de façon très contrôlée et limitée, avec certains proches lors de parloirs ou appels téléphoniques.

« Effets proches de la démentalisation et de la pensée opératoire, qui sont les séquelles de l'amputation de la subjectivité » (Chamond et al., 2014, p. 675)

Selon la littérature, de la surpopulation carcérale résulte du stress, dont résultent des malaises. « La surcapacité n'écrase pas seulement l'estime de soi des détenus, mais démoralise également leur santé physique et mentale. Elle accumule des tensions excessives sur le personnel pénitentiaire et augmente le niveau de stress et les conflits entre les détenus et la direction de la prison. » (Gaes, 1985, Carson & Golinelli, 2013, cités par Rani et Khan, 2021, p. 73). Outre le fait de faire naître des psychopathologies, la détention fait également ressurgir les traumatismes vécus par une détenue à la santé mentale déjà fragilisée auparavant (Frigon, 2001) et lui fait revivre les violences, et les victimisations qu'elle a déjà subies (Service correctionnel du Canada, 1990 ; Arbour, 1996). Qui plus est, en détention, les journées et les nuits de la détenue semblent allongées. Le temps carcéral est un « apartheid spatio-temporel » (Lhuillier, Lemiszewska, 2001) pendant lequel l'incarcérée est séparée de tout, a peu d'activités, ne rencontre personne, comme une suspension dans le cours de sa vie. La temporalité est contrôlée par l'administration pénitentiaire, heure du repas, heure de promenade, heure de retour en cellule, l'individu n'est plus maître de son temps, et de la façon dont elle emploie celui-ci.

La santé mentale du détenu peut être grandement impactée par ce *dérèglement du temps* et cet ennui. 61,7% des femmes détenues incarcérées déclarent avoir des problèmes de santé, plus de la moitié des interrogées déclarent souffrir de dépression, de stress (Augsburger et al., 2022)

Il ressort de certaines études, que les détenues sont parfois, et de plus en plus fréquemment, en mesure de normaliser leur détention, afin de tenter de résister au contrôle de l’incarcération sur leur quotidien. Ceci leur permet alors de ne pas sombrer, et de maîtriser quelque peu leur santé mentale. De nos jours en Belgique, en France, les détenues peuvent trouver de quoi rendre ce temps carcéral plus utile et plus normal, grâce au travail, aux formations, aux activités, au sport (Chamond et al., 2014). L’autre moyen que les détenues s’offrent pour utiliser et accélérer leur temps est la consommation de stupéfiants et d’alcool, pourtant interdits en détention. Ces moyens illégaux leurs permettent pendant un moment, de s’évader afin de se sentir bien. De nombreuses conséquences négatives à cette consommation sont à noter malgré le fait qu’elle soit normalement engendrée par un désir de résistance et de courage face à la souffrance carcérale. Le contrôle exercé par la prison sur la vie entière de la détenue, son temps, son bien-être, sa santé mentale, la pousse à consommer de(s) la drogue(s) pour aller mieux, pour faire passer le temps, pour réussir à dormir, pour oublier. Elles agissent ainsi pour limiter ce contrôle en décidant elles-mêmes de consommer, ayant ainsi un pouvoir sur leur propre corps, mais s’infligent alors un tas d’effets délétères : ceux de la toxicomanie. Comme dans la vie *libre*, ces substances dégradent leur corps et leur santé, et la réponse de l’administration pénitentiaire à ces effets en matière de soin de santé, d’accompagnement, n’est pas (*toujours*) correcte, suffisante (voir existante). Enfin, pour combattre un mal-être causé par l’incarcération, ou lui préexistant, les détenues peuvent avoir accès à des professionnels, pour prendre le problème en main. Notamment avec des psychologues, ou alors grâce à des associations externes.

Toutes les détenues ne sont évidemment pas en capacité de résister à toutes les atteintes morales que leur inflige la détention. Certaines sont atteintes de dépression, et se laissent totalement aller, refusant alors le moindre suivi psychologique et/ou s’enferment dans la spirale des médicaments.

Comment la détenue peut-elle résister aux contraintes que l’enfermement en prison impose à son corps ? La littérature fait clairement ressortir l’oppression que vivent les détenues, une partie fait comprendre que les détenues subissant des atteintes savent les contrer, une autre partie est plus pessimiste. Nous pouvons émettre alors l’hypothèse que selon les atteintes faites à son corps, la femme incarcérée peut bénéficier de ressources personnelles ou collectives pour résister à l’oppression de l’incarcération et ainsi récupérer le contrôle de son corps.

## **DEVELOPPEMENT EMPIRIQUE**

### **MÉTHODOLOGIE**

#### ***Collecte des données***

La collecte des données de cette recherche avait pour but de mettre les projecteurs sur les façons de résister aux limites de disposition de soi imposées lors d’une incarcération en tant que femme. Elles ont été récoltées par le biais d’entretiens semi-directifs ciblés, qui ont permis de laisser un cadre suffisamment souple à la discussion, primordial au vu des thèmes abordés et de la population concernée. Ce choix de type d’entretien a ainsi laissé place aux questions spontanées en fonction des sujets abordés volontairement par la population au fil des discussions rendant alors l’échange naturel et authentique. L’un des principaux objectifs quant au déroulé des entretiens, était de mettre les détenues en confiance afin de ne pas brider la conversation et de ne pas instaurer de méfiance ou de résistance à mon égard.

Bien que me connaissant et s'étant habituées à ma présence depuis plusieurs mois, il me fallait rester prudente et ne pas opprimer ou mettre mal à l'aise les détenues avec les questions. Celles-ci abordant leur intimité, et parfois même les renvoyant vers des épisodes très douloureux de leur vie, la délicatesse était importante. « En évoquant le terme d'intimité, on pose l'existence d'une frontière, d'une limite qui sépare deux mondes, un monde que les autres ne peuvent pas voir sans un accord préalable de la personne et un autre visible à tous » (Thalineau, 2001, p. 41).

Dans le but de respecter ces règles importantes, le guide d'entretien relatif à ces échanges a été construit sur base de la littérature préexistante, et en fonction des besoins de l'étude. Composé de 43 questions, sa structure a permis d'aborder de façon distincte les deux aspects généraux du corps : le corps intérieur, et le corps extérieur, le tout amorcé d'un échange sur la vie de la femme avant son incarcération et par des questions sur les ressentis au sujet de l'apparence en générale. L'ordre des questions est également très significatif et réfléchi de façon à débiter l'entretien par les questions les moins épineuses. C'est ce qui a mis à l'aise les interrogées, avant d'aborder certains sujets.

Le projet a été présenté aux détenues de façon individuelle ou par petits groupes, lors de discussions informelles dès le début de mon immersion dans le milieu et pendant toute sa durée. Les entretiens avec les détenues dont j'avais l'aval, ont été réalisés sur cinq journées, la durée moyenne des entretiens étant de 51 minutes. Chacun des entretiens débutait par un rappel de la raison de ma présence dans l'établissement, puis une explication de mon projet de recherche consistant à échanger avec les détenues sur les limites à leur corps pendant leur incarcération et leurs techniques de résistances. Il était ensuite demandé aux détenues leur accord pour l'utilisation des données après leur avoir expliqué qu'elles étaient confidentielles. Celles-ci signaient le formulaire d'information et de consentement RGPD pour un travail de fin d'étude, puis leur accord pour l'enregistrement de l'échange leur était demandé. Toutes ont accepté.

### ***Prison de Lantin***

La prison de Lantin est le plus grand des établissements pénitentiaires de Belgique. Il est composé d'une maison d'arrêt, d'une maison de peine, d'une annexe psychiatrique, et d'un quartier femmes dans lequel en moyenne 65 femmes sont incarcérées. Ces femmes sont condamnées, en préventive, ou internées. Les condamnées se trouvant à l'étage, bénéficie d'un régime de portes ouvertes. Leurs cellules restent ouvertes une majeure partie de la journée, ce qui leur permet une liberté plus grande que les internées et les prévenues, qui elles, sont en cellule porte fermée toute la journée. Les détenues bénéficient d'activités quotidiennes, et également hebdomadaires comme le yoga, la cuisine, le sport. Elles peuvent également si elles le souhaitent prendre des cours et suivre différentes formations, dans le but de rendre le plus constructif possible leur temps de détention.

### ***Population et échantillon***

Technique d'échantillonnage utilisée : échantillonnage par micro-unité sociale, échantillon de milieu. L'échantillon est constitué de 13 femmes dont les âges se trouvent entre 20 et 60 ans. Les faits condamnés ne sont pas connus, sauf s'ils ont été énoncés de manière spontanée par la détenue durant l'entretien, ou des discussions informelles avant celui-ci, mais leur énoncé n'est en aucun cas utile ou pris en compte dans l'analyse. Certaines sont ici depuis quelques jours ou plusieurs mois, d'autres, depuis déjà plus de 5 ans. Première ou dixième incarcération, les interrogées ont toutes leur vision et leur façon de vivre leur incarcération.

### *Méthode d'analyse*

Après la fin des entretiens, les enregistrements transcrits à l'écrit, il m'a fallu dresser la liste de tous les thèmes abordés dans l'ensemble des entretiens. L'analyse thématique a permis de faire ressortir des résultats.

## **RÉSULTATS**

À la question relative à l'apparence et à son importance. Les réponses sont majoritairement les mêmes : les détenues considèrent leur apparence et l'image qu'elle renvoie aux autres comme importante, abstraction faite de leur incarcération. Seules deux d'entre elles disent ne pas attacher d'importance à leur apparence. Toutes, en revanche, affirment que cette dernière a changé depuis leur incarcération, dans le bon ou le mauvais sens. Lorsque ce changement est négatif et que la détenue observe une dégradation de son apparence, il ressort de l'analyse que la détenue développe des complexes. Quelques-unes affirment avoir perdu en estime de soi et en confiance en soi depuis leur incarcération.

Parmi les détenues interrogées, huit affirment être tatouées, et cinq d'elles expliquent l'importance de leurs tatouages dans leur apparence. Ils sont leur représentation, et jouent un rôle dans l'image qu'elles renvoient. Les détenues tatouées arborent fièrement leurs motifs symboliques qui leur permettent de conserver leur image provenue de l'extérieur. L'apparence pourtant importante, est souvent atteinte en prison, c'est ce que nous développons.

### **I. Les atteintes corporelles par l'emprisonnement**

#### *Atteintes extérieures : le physique*

Toutes les femmes interrogées dans cette étude à l'exception d'une seule, observent une variation de leur poids durant l'incarcération. Celle-ci reprend toujours le même schéma : prise de poids remarquable dès le début de l'incarcération, puis perte progressive du poids repris après une attention particulière portée à l'alimentation.

Certaines détenues, notamment les anciennes toxicomanes, affirment que la prise de poids en question était nécessaire à leur égard, mais sont maintenant attentives à reperdre les quelques kilos pris en trop, ou à ne pas en reprendre davantage. Ce changement de corpulence est la conséquence de la liaison entre l'alimentation des détenues, et leur sédentarité.

Christelle, à la question *comment vous vous percevez ?* répond : « moche ! grosse ! j'ai pris 30 kilos ! » Effectivement, la privation de liberté, essence même de la peine de prison, réduit considérablement l'environnement de vie et par conséquent l'espace disponible pour la mobilité. La sédentarité en est la conséquence. Les détenues oscillent entre une cellule de 9m<sup>2</sup>, un couloir de quelques mètres et un préau plus petit qu'un terrain de football. La possibilité de mouvement est considérablement réduite en comparaison à la vie extérieur. Eva, à propos de l'activité physique et de la mobilité en prison : « : on n'en a quasiment aucune, si on ne va pas au sport on n'en a pas. Au travail on est assise, on bouge entre les cellules mais on fait 3 mètres. Dehors tu fais tes courses à droite à gauche, ici on nous amène la nourriture sur un chariot, on n'est même pas obligé de se faire à manger. On peut pas dire que c'est avec les trajets qu'on fait dans les cellulaires qu'on fait du sport. Si on ne va pas au sport, on n'a pas d'activité physique. »

Dans les changements physiques relatés par les détenues, la perte de la féminité est beaucoup revenue. La moitié des interrogées sont concernées.

Par féminité, il est question ici de style vestimentaire, de maquillage, de coiffure. Effectivement, les détenues se voient limitées en quantité de vêtements en cellule, ce qui limite le champ des possibles pour se vêtir le matin, d'autres affirment que la jalousie de certaines envers de beaux vêtements, de marque par exemple, est un frein quant au soin de sa tenue. Ensuite au-delà des limites imposées par le règlement, le financement de vêtements, mais également de tous les produits de beauté, de maquillage, s'avère être une dépense lourde au prorata des revenus d'une détenue. Toutes expliquent qu'il est difficile de se procurer du maquillage, des crèmes pour le visage. Sylvie dit comprendre que certaines détenues ne puissent pas s'offrir de produits de beauté : « j'ai un certain âge, j'ai ma crème de jour et ma crème de nuit mais ça coûte 20 boules ! tout le monde ne sait pas se l'offrir ! »

L'autre raison relative à la perte de la féminité est la perte d'envie de se préparer, se maquiller. Léa arrête systématiquement de se maquiller lorsqu'elle est incarcérée, volontairement elle laisse sa féminité de côté : « je trouve que c'est pas l'endroit où il y a de la place pour ça. Maintenant je dis pas pour la fille qui est là pour des années, c'est différent, moi je suis là pour 6 mois un an à chaque fois, donc je trouve que c'est pas un endroit où on a envie d'exprimer sa féminité » quant à Eva, « il n'y a pas vraiment d'intérêt ici » à se maquiller, « parce qu'on voit pas autant de monde qu'à l'extérieur ».

### *Atteintes extérieures : l'hygiène*

Une des atteintes les plus fortes au corps de la femme incarcérée est celle relative à sa liberté d'entretenir son hygiène. La totalité des femmes interrogées affirment être plus limitée dans leur hygiène que lorsqu'elles n'étaient pas incarcérées. Parmi elles, uniquement deux disent réussir à maintenir une hygiène identique à celle d'avant leur incarcération. Toutes les autres bien que se sentant propres et faisant le maximum, disent de pas pouvoir s'entretenir autant qu'elles le souhaiteraient. Effectivement, en tant que prévenue, une détenue ne dispose de la possibilité de se doucher que trois fois par semaine. À l'évocation de sa routine d'hygiène, Sabrina explique : « ben ici on a une douche tous les trois jours, chez moi j'avais ma douche tous les jours. On n'a même pas d'eau chaude donc on doit acheter une taque électrique pour faire chauffer de l'eau donc pour se rafraîchir à l'évier c'est compliqué. Ici je pense qu'ils devraient faire la douche tous les jours ! en plus on est des femmes quand même, pour un homme c'est peut-être différent mais nous quand même. » Avis partagé par Valérie, qui explique que lorsqu'elle est indisposée, ne pas pouvoir se doucher tous les jours est très compliqué : « oui mais je trouve ça dégueulasse en tant que femme, quand on est indisposées, je trouve ça dégueulasse »

Les détenues condamnées, elles, bénéficient d'une douche tous les jours, ce qui, selon Eva, permet de garder une bonne hygiène. Néanmoins, celle-ci explique qu'elle est quand même plus limitée et n'a pas la même hygiène que dehors : « parce que dehors je prenais une douche le matin une douche le soir, ça ici on ne sait pas le faire »

La fréquence, le rythme et le temps des douches est contrôlé par l'administration, la détenue ne peut reprendre une douche après la séance de sport comme elle le ferait chez elle. Outre les limites relatives à la douche, c'est également le prix des produits, et la liste limitée de choix, qui rend le soin de son hygiène compliqué pour certaines détenues. Les prix élevés des produits de première nécessité incitent les détenues qui n'ont pas de moyens à faire un choix entre hygiène, tabac et télévision. Le choix est vite vu pour un individu qui passe ses journées entières entre son lit et sa fenêtre de cellule.

### *Atteintes extérieures : l'intimité*

L'atteinte la plus persistante et la plus importante pour la totalité des détenues est celle portée à leur intimité. Ces femmes sont toutes unanimes pour dire qu'en prison l'intimité est totalement absente. En demandant aux détenues ce qu'elles pouvaient dire de leur intimité, on se rend compte que c'est un sujet sur lequel elles sont toutes d'accord : Laetitia « Ah bah on en a pas du tout », Aurélie « on en a

plus ! il n'y a plus la notion d'intimité », et Florence « quand on arrive en prison, au début on regarde et on se dit « ah oui la toilette elle est au milieu de la pièce donc je vais devoir faire mes besoins devant quelqu'un » donc c'est vrai qu'on perd beaucoup d'intimité, on met sa fierté de côté et c'est un mode survivaliste, on a pas le choix » toutes sont unanimes. Dans une cellule à deux, trois ou quatre, il semble impossible de pouvoir conserver une intimité. Se laver, utiliser les WC, se déshabiller, se laver les dents, ou encore téléphoner. Tous les gestes individuels et intimes quotidiens deviennent partagés et publics. Les détenues en cellule solo se trouvent un peu plus protégées de cette intrusion, bien que jamais totalement dans leur intimité, car de jour comme de nuit, un agent est susceptible d'ouvrir l'œilleton ou la porte et d'entrer dans la cellule à n'importe quel moment.

Évoqués par bon nombre d'interrogées les moments les plus intimes tels que faire ses besoins, ou changer sa protection hygiénique sont régulièrement interrompus par la visite d'un agent qui n'avertit pas toujours de l'ouverture imminente de la porte. Ce cas de figure nous amène au récit de Florence, qui évoque une « position inférieure » délicate dans laquelle elle s'est déjà retrouvée : « ah bah moi c'est déjà arrivé, j'étais occupée à changer ma protection périodique, mon tampon, et qu'il y ait un agent, masculin, qui ouvre le guichet et qui regarde pendant une minute, et donc j'étais là, quoi ? c'est gênant quoi ! c'est des situations où on se sent très mal à l'aise après, ça me turlupinait dans la nuit je me demandais ce qu'il avait vu pas vu, il aurait pu s'excuser »

Cette promiscuité imposée, et cette surveillance permanente effacent même la pudeur chez certaines, qui ne se laissent plus atteindre par la moindre intrusion dans leur intimité, c'est le cas d'Aurélie « moi maintenant je suis à un stade où je vais dire à ma codétenue « oh t'as vu j'ai un bouton sur le cul » ! alors que jamais j'aurai fait ça normalement ! on a plus de pudeur et c'est dommage parce que je trouve que c'est mignon moi de se protéger comme ça, d'avoir son intimité, son corps c'est à soi »

L'atteinte de l'intimité de la détenue se fait également par le biais des fouilles de cellule. Certaines détenues racontent que lorsqu'elles étaient incarcérées en préventive, leur cellule était fouillée presque tous les trois jours. Une équipe entre alors dans la cellule de la détenue, le seul endroit à elle, sans son accord, pour en examiner le moindre recoin. Une fois condamnée et à niveau ouvert, les fouilles sont quelque peu moins fréquentes, mais toujours aussi intrusives. La cellule n'est jamais identique avant et après la fouille, l'équipe laisse toujours une trace de son passage. Eva : « on a aucune intimité. Ils viennent fouiller »

Certaines détenues évoquent un certain voyeurisme, de la part d'autres femmes, peut-on se demander s'il est volontaire ou non ? L'idée sous-jacente étant que l'infrastructure n'étant pas adaptée à la préservation de l'intimité, il paraît évident que même sans que cela soit volontaire, la détenue qui prend sa douche à côté d'une autre, est amenée à voir le corps de cette dernière. Néanmoins, certaines détenues se sentent observées et scrutées par d'autres. Florence explique qu'elle n'a jamais eu de soucis avec la nudité, mais « il faut pas que ce soit dans un style voyeuriste ». Christelle raconte que certaines détenues ne se gênent pas pour observer le corps et des autres, ou pour rester devant elle lorsqu'elle se douche : « Il y en a qui respectent pas l'intimité des autres, elles se posent et elles regardent ! une fois on m'a dit que j'avais des grosses loches ! elle avait dû bien regarder ! »

### *Atteintes extérieures : la sexualité*

Causée en partie par le phénomène précédent, l'absence totale de sexualité touche également les détenues. Les interrogées évoquent toutes l'impossibilité d'exercer sa sexualité sans son partenaire. Pour la majorité de celles-ci, l'absence de sexualité n'est pas sujet de frustration pour de nombreuses raisons. Pas l'envie, pas l'endroit, certaines ne subissent pas cette absence. En revanche pour certaines détenues très actives sexuellement à l'extérieur, l'impossibilité d'entretenir une relation charnelle avec un tiers est source de frustration et de manque. Léa explique être frustrée par la (non) sexualité en prison : « la

sexualité en prison c'est une frustration, on peut pas le vivre pleinement, on se fait prendre dans un jeu de séduction mais qui va pas plus loin, les filles elles veulent de l'argent, la sexualité c'est un prétexte, si on s'affiche c'est mort on peut pas être ensemble en cellule, donc on peut pas entretenir ça, et quand tu vois la pièce de la VHS putain faut vraiment en avoir envie ! »

Une seule des femmes de cette étude expliquent pouvoir désormais entretenir sa sexualité avec son compagnon lors des Visites Hors Surveillance (VHS). Néanmoins, sexualité possible n'équivaut pas à sexualité libre et épanouie. Pour cette détenue qui le vit, et pour une autre l'ayant déjà vécu, la sexualité en VHS n'est autre qu'une sexualité contrôlée, limitée, et parfois même forcée. Florence évoque également une sexualité rapide et même stressante : « au début c'est pas facile car quand on va là bas les gens savent pourquoi, mais bon nous ça fait des années, on n'a pas le choix je m'en fou de ce que les gens pensent. Ça me regarde. J'ai toujours assumé je suis une femme j'ai une sexualité c'est normal, maintenant ce qui est plus embêtant c'est le temps, c'est tel jour à tel heure, ici on choisit pas nos dates car c'est visite interne. Tu dois être prête psychologiquement, même si t'as tes menstruations. Faut être prête à 9h et se mettre dans l'ambiance tout de suite, on sait qu'on a deux heures et il faut se dépêcher c'est stressant, il y a d'autres prisons ou c'est plus agrémenté, ils sont dans une petite maison à part, un peu comme une vie de couple, ici c'est un peu le baisodrome pour être vulgaire... on a deux heures faut vite se dépêcher on court tout le temps on n'a pas le temps de profiter l'un l'autre, des moments de tendresse, et puis on se quitte on reste un peu sur notre faim »

#### ***Atteintes intérieures : l'alimentation***

L'alimentation elle aussi est une façon d'atteindre le corps de la détenue. Les détenues interrogées ici déplorent toutes la mauvaise alimentation fournie par l'administration. Trop grasse, pas équilibrée, très peu variée, toutes sont unanimes : en prison, on mange mal.

« La bouffe du chariot » comme elles l'appellent toutes, est la nourriture distribuée tous les jours à toutes les détenues qui le souhaitent, celles qui veulent peuvent évidemment la refuser. Cette nourriture cuisinée en grande quantité par des détenus hommes, provient parfois de dons de grandes enseignes ou de commandes par l'administration pénitentiaire, en fonction d'un budget peu élevé par jour et par détenu. Toutes les détenues ici affirment que les repas distribués au chariot par les servantes d'ailes est mauvaise, mais certaines n'ont d'autres choix que de se contenter de celle-ci. « Un kilo de tomates c'est 4€77 ! et on n'a encore rien avec un kilo de tomates ! on a pas de féculent, et on va pas une semaine avec un kilo de tomates ! » grâce à Christelle nous comprenons bien que certaines détenues ne puissent pas cantiner pour s'offrir une alimentation différente que celle qui leur est distribuée.

#### ***Atteintes intérieures : la santé***

Presque toutes les détenues interrogées dans cette étude protestent contre l'accompagnement dans la santé en prison. Plusieurs lacunes sont responsables, d'après les détenues d'un mauvais suivi de santé. Florence explique que le manque de prévention est très important ici, « pas assez de prévention ! mammographie par exemple pour les femmes de plus de 40 ans ! à l'extérieur on en fait une tous les deux ans, ici en 6 ans et demi de détention j'en ai peut-être fait une et encore c'est moi qui avait demandé car j'avais des nodules quoi, et depuis je devais être surveillée, c'est noté dans mon dossier médical, j'en ai pas refait, donc voilà c'est pas normal. »

Le problème qui ressort souvent des échanges avec les détenues, est qu'elles ne se sentent pas correctement suivies en tant que femmes, avec leurs problèmes spécifiques. Beaucoup voient leur suivi de santé diminuer avec l'incarcération, avec un accès moins facile à une consultation gynécologique, ou à une mammographie. Comme présenté dans la littérature, construite par les hommes et pour des hommes, la prison est une institution qui ne leur est pas adaptée, et consistant en un lieu de non prise en charge des problématiques féminines.

Une détenue bien connue des services de santé explique elle, que la prise en charge médicale est bonne, mais que c'est la gestion des rendez-vous, les intermédiaires entre les hôpitaux et l'administration pénitentiaire qui est plus compliquée. De plus, elle a déjà été confrontée à une pénurie de son traitement de chimio par cachets, dont elle a déjà été privée plusieurs jours d'affilée. « Maintenant je pense que la médecine ici, elle est pas si différente de l'extérieur. Je pense qu'on est dans un milieu fermé donc on exige tout, tout de suite, mais quand t'es dehors tu vas pas chez le médecin trois fois par semaine quoi. On a découvert la probabilité du cancer le 19 juillet, le 30 août je faisais mes biopsies, le 21 novembre j'étais opérée ! à l'extérieur ça va pas aussi vite ! » (Sylvie). On comprend ici que l'enfermement et la perte du contrôle des choses rend la détenue plus sensible au sujet en question et donc plus empressée de recevoir satisfaction.

Sabrina elle, *explique* que tant qu'elle n'est pas condamnée elle ne peut recevoir ici son traitement (prescrit à l'extérieur en continu). Elle devra attendre la décision de justice la concernant, et si sa condamnation est inférieure à 6 mois, elle ne pourra pas espérer avoir accès à son traitement.

De concert, toutes les détenues parlent également d'un souci de prise en charge en matière de santé. Il ressort des entretiens que la prise en charge lors d'une urgence est longue, que les symptômes quels qu'ils soient sont difficilement pris au sérieux par le personnel pénitentiaire et le personnel soignant. L'impression que « c'est à la tête du client » selon *Patricia*.

Les interrogées parlent aussi de négligence de la part de certains professionnels de santé, de l'impression d'avoir affaire au « médecin de la dernière chance » (*Patricia*). Soins inadaptés, difficulté d'accès aux médicaments.

Sylvie : « Il y a des gens à qui ça pose problème qu'on se fasse soigner, que des détenues aient accès à des soins »

### ***Atteintes intérieures : l'esprit***

Deux des 13 détenues interrogées, expliquent avoir été mal suivies, si ce n'est pas du tout, psychologiquement, après un traumatisme pendant leur incarcération. Aurélie, a vécu la perte d'un enfant au début de son incarcération. Elle explique alors n'avoir eu aucun soutien psychologique de la part de l'institution : « En dehors du fait physique, il y a le mental qui a été pas mal mis à l'épreuve, déjà tu apprends à l'hôpital que tu perds ton bébé, t'es avec deux agents à l'hôpital, menottée. C'est pas grave, c'est parce qu'il y avait un problème etc c'est pas des phrases qu'on est prête à entendre, et puis perdre un enfant comme ça dans les toilettes c'est très compliqué. Je pense qu'ils devraient se dire qu'il y a des choses difficiles à vivre on a de la chance d'avoir un éducateur qui m'a écouté. J'ai vu une gynéco 6 mois après pour « voir si tout était bien parti » super merci ! à l'extérieur quand il t'arrive ça il me semble que t'es mieux suivie ! mais en fait elle est où la limite ? parce que t'es en prison t'as pas le droit d'avoir des émotions des ressentis d'amour ? c'est depuis la perte de cet enfant que j'ai perdu du poids ! »

Eva, elle, a fait une tentative de suicide il y a quelques années. Elle raconte comme il a été difficile pour elle de se sentir mieux. Après avoir tenté de mettre fin à ses jours, pour des raisons sécuritaires, elle a été placée au cachot, sans rien, sans personne. Elle explique à quel point après un geste aussi désespéré, il est difficile de ne pas être accompagnée et de ne pas se sentir soutenue : « une chose très mal faite ici c'est que pour un TS tu finis au cachot, donc tu es mal, mais on t'enferme dans une cellule vide, ou tu n'as rien pour te changer les idées, pour attendre de voir le psychiatre qui pourra dire si tu peux retourner en cellule mais des fois il met 3 jours à venir. »

Nous pouvons déceler, par suite des entretiens, un mal-être chez la moitié des interrogées. Les raisons énoncées sont variées, on entend parler par exemples de la perte de contrôle de sa vie, de la

dépendance de l'administration. Mais aussi du temps long, du manque de la vie extérieure, de la famille, ou encore du fait de devoir supporter les autres détenues.

Toujours relativement à l'état d'esprit, quelques détenues remarquent être plus sensibles aux variations hormonales, pendant leurs menstruations, avec l'enfermement.

## **II. Comment y résister**

### ***Techniques de résistance déployées par les détenues***

Pour faire face aux nombreux facteurs responsables de l'aliénation de leur corps, les détenues sont amenées à déployer des moyens de résistance à l'oppression.

#### ***L'apparence***

Malgré les limites dans le soin de soi évoquées plus tôt, plus de la moitié des détenues attachent de l'importance à faire tout ce qui est en leur possible pour soigner leur apparence.

Aurélie, très coquette à son habitude, dit avoir toujours l'envie de se préparer le matin, Florence explique que se maquiller tous les jours lui fait du bien.

Plusieurs détenues expriment un besoin de toujours bien se coiffer, trois d'entre elles expliquent qu'elles se font leurs colorations des cheveux elles-mêmes. Aurélie explique également que lorsqu'elle n'avait pas les moyens au début de son incarcération, elle faisait sur son visage des masques avec du dentifrice. Depuis elle a pu se procurer au fil du temps tous ses essentiels de beauté : crèmes pour le visage, pour le corps, soins... Quant aux vêtements, huit détenues sur les 13 interrogées, attachent grande importance à leur style vestimentaire. Sylvie explique précisément qu'elle tient à garder son style à elle, et ne pas tomber dans le style « training » comme beaucoup le font ici par confort et facilité. Margaux quant à elle, nous parle de ses bijoux, qu'elle a à cœur de porter tous les jours.

Il ressort de plusieurs entretiens, que rester féminine et coquette malgré les limitations par le règlement, permet de se revaloriser, et de se sentir bien. Entendre des compliments de la part des codétenues est bon pour le moral.

#### ***Le sport***

Pour contrebalancer la sédentarité imposée par l'incarcération, certaines détenues utilisent l'activité sportive. Elles affirment que l'enfermement accentue le besoin de bouger, et que participer aux séances de sport qui leur sont proposées leur permettent de se défouler. L'un des objectifs premiers de l'exercice physique pour ces détenues est de perdre du poids. Cette pratique concerne la moitié des détenues interrogées. Les sept autres, bien que d'accord sur le fait que l'incarcération est synonyme de sédentarité si on ne pratique pas un peu de sport, affirment qu'elles ne se rendent pas aux séances proposées. Absence de motivation, éviction de certaines détenues, fatigue, ou impossibilité de se doucher après la séance, les raisons de leur renonciation à toute activité sportive sont multiples.

#### ***L'Hygiène***

Toutes les femmes ici interrogées développent avec l'incarcération, des astuces relatives à l'hygiène, pour lutter contre les limites que leur impose l'administration pénitentiaire. La majorité d'entre elles, qui peuvent se payer une plaque électrique, font réchauffer de l'eau le matin, afin de se laver comme elles le peuvent, à l'évier. Sabrina qui n'a pas encore le matériel nécessaire pour faire chauffer de l'eau car ne peut pas l'acheter, explique conserver la cruche d'eau chaude distribuée pour le café, pour pouvoir se rincer. Ne disposant que de trois douches par semaine, cela est plus que nécessaire pour elle. Toujours pour les mêmes raisons, elle dit essayer de ne pas trop bouger pour ne pas se salir.

Laetitia elle, explique que depuis qu'elle est incarcérée, elle a développé des angoisses quant aux bactéries que peuvent s'échanger autant d'êtres humains dans un espace si restreint et fermé : « des fois je *paranoïe* ouais. Quand je vois la dernière fois y a une fille elle était toute transpirante comme ça avec ses mains elle sortait du médecin elle passe la grille donc elle y touche, après elle s'appuie comme ça sur la grille elle tousse dessus, je le dis même aux filles lavez-vous les mains je sais pas moi ça me dégoute je deviens folle quoi »

### ***L'intimité***

Tout comme l'hygiène, l'intimité est bafouée par l'emprisonnement et c'est pour cela que les détenues tentent comme elles le peuvent de résister à cette atteinte. Certaines détenues expliquent que bien qu'interdit, elles disposent une feuille de papier sur l'œilleton lorsqu'elles sont aux toilettes, ou qu'elles se lavent, afin d'avoir le temps de se rhabiller, ou d'attraper un essui pour se cacher, comme l'explique Eva.

Enfin pour toutes les détenues, c'est le calcul des heures de passage des agents, qui rythme les journées. Effectivement, le temps d'incarcération permet de connaître les heures de passage automatique des agents, et ainsi les créneaux lors desquels on risque d'être dérangé. Évidemment cela ne protège pas les détenues du regard des agents lorsque ces derniers passent de manière aléatoire.

Il ressort des certains entretiens, l'idée du respect mutuel de l'intimité entre les détenues. Aurélie explique qu'entre détenues de la même aile, elles se sont confectionné des papiers à disposer sur leurs poignées lorsqu'il ne faut pas les déranger « comme à l'hôtel ». À la question « arrivez-vous à respecter mutuellement l'intimité de chacune ? » Eva rétorque : « bah nous ce qu'on a fait avant qu'ils ouvrent le niveau, c'est qu'on a réuni tout le monde et on a dit voilà chez nous c'est comme ça comme ça, si la porte est fermée tu rentres pas, avant de rentrer tu toques, pour qu'on puisse toutes garder sa bulle. Les  $\frac{3}{4}$  le respectent ». Nous déduisons de ces échanges que les détenues sont dans l'impossibilité d'avoir un moment à 100% intime, même pour téléphoner porte fermée, il faut se méfier.

### ***La sexualité***

Le moyen de résister à la privation de la sexualité, est la masturbation. Pour la majorité des détenues, elle est impossible à cause du manque d'intimité. Certaines craignent la visite d'un agent, d'autres se sentent mal à l'aise vis-à-vis de leur codétenue. Une seule des 13 détenues interrogées explique se masturber régulièrement, lorsque sa codétenue s'absente. Une autre explique que depuis son incarcération il y a moins de deux ans « il y a dû avoir trois fois ».

L'autre moyen d'entretenir une sexualité en prison, et de pouvoir obtenir des VHS. Pour cela vous devez justifier d'une relation sérieuse avec votre conjoint(e), et elles doivent être autorisées. Malgré les restrictions qu'elles impliquent comme développé auparavant, les visites hors surveillances permettent à la détenue (de tenter) de préserver sa sexualité durant son incarcération.

Enfin, pour conserver leur sexualité, les détenues se tournent également fréquemment vers les relations homosexuelles. Tenter d'entretenir une relation avec une autre détenue semble très compliqué si ce n'est impossible. La surveillance permanente des agents, couplé à l'interdiction par le règlement de contacts de ce genre, rend cette tentative risquée. Néanmoins, certaines détenues sont en couple, ce qui leur permet d'échanger quand cela est possible de l'affection. Aurélie explique que lors d'incarcérations précédentes, elle a parfois entretenu des relations homosexuelles avec d'autres détenues, lors desquelles elles se sont « fait griller », situation rabaissante et gênante qu'elle ne veut plus revivre : « donc j'ai renoncé et je me suis dit que je ne coucherai plus avec personne ici ». Se tourner vers l'homosexualité est parfois la seule solution de la détenue pour assouvir ses désirs lorsque son absence de sexualité est source de frustration. En tout cas, c'est ce que pensent certaines détenues, qui évoquent l'homosexualité par dépit de certaines femmes ici : « C'est pas méchant, mais en fait les gens qui sont homosexuels en

prison c'est pas de l'amour c'est une confusion. 9 fois sur 10. C'est un manque d'affection, il y en a une qui s'est mariée ici, sa femme elle a été libérée, elle se retrouve avec un homme » (Sylvie), « ici souvent elles tournent toutes bi ou lesbienne, je n'ai rien contre mais moi ça me donne pas envie ! » (Patricia), « je ne vais pas me ruer sur une femme comme certaines ! » (Christelle).

### ***L'alimentation***

Les détenues sur les ailes ouvertes, ont instauré une réelle entraide entre elles, et notamment pour l'alimentation. Afin de résister aux limites qui leur sont imposées quant à la nourriture, les travailleuses ont décidé de cantiner ensemble, en réunissant leurs moyens financiers, afin de pouvoir confectionner elles même des repas variés et le plus équilibrés possible.

Parmi elles, certaines ont également fait la demande auprès de l'administration, d'un régime alimentaire spécial afin de limiter la consommation de gras. C'est le cas de Laetitia, qui a demandé un régime sans graisse, puis un régime sans viande. Accompagné de l'entraide avec ses codétenues, cela lui permet de contrôler au mieux son alimentation comme avant son incarcération : « j'ai été chez le médecin demander un régime sans graisse, donc je pense que c'est quand même assez équilibré ils retirent la graisse, mais après j'ai demandé le sans viande aussi puisque la viande ici c'est vraiment pas bon. Donc moi le régime ici me convient sans graisse sans viande léger et je mange du poisson. Maintenant si je veux de la viande je vais la commander sur ma cantine donc ça je peux au moins manger de la bonne viande certes je paye de ma poche mais bon et au moins tu sais ce que tu manges. Et là j'ai perdu un peu de poids. ».

### ***La santé***

Concernant la résistance aux limites imposées au corps sur sa santé, les détenues semblent faire face à un phénomène sur lequel elles n'ont que très peu de possibilité de résistance. Une des détenues interrogées évoque les quelques remèdes de grand-mère, bons pour soulager les maux contre lesquels elles ne reçoivent aucuns médicaments, d'autres expliquent qu'il est facile de se procurer n'importe quel cachet lors d'une promenade avec d'autres détenues.

Sylvie dont le traitement journalier est indispensable, s'étant déjà retrouvée à cours de traitement pendant plusieurs jours, raconte qu'elle garde dans son sac de sortie aux prohibés, une plaquette de son médicament. En cas de pénurie comme cela est déjà arrivé, elle saura se faire entendre pour récupérer ses médicaments : « dans mon sac à dos de PS, j'ai une tablette de stock, si jamais ils en ont plus un jour, je fais scandale pour avoir celui de mon sac à dos, si un jour tu me vois au cachot tu sais pourquoi » Sylvie est aussi concernée par le problème de communication entre les services hospitaliers et l'administration. Elle a de nombreuses fois eu des soucis au niveau de l'organisation de ses rendez-vous. Pour contrer ce problème de gestion et de transmission d'information, bien qu'interdit, elle téléphone elle-même de sa cellule afin d'obtenir des informations sur ses rendez-vous ou alors sur les résultats de ses examens.

### ***L'esprit***

De nombreuses recherches dévoilent que la mutilation est très répandue chez les femmes incarcérées. Dans notre échantillon, deux des treize détenues ont déjà été concernées par la mutilation pendant leur incarcération. Deux autres femmes avouent y avoir déjà eu recours par le passé, mais ne jamais s'être mutilé en prison.

Les deux détenues concernées affirment que la mutilation permet de donner une localisation à la douleur. En se faisant souffrir physiquement, elles soulagent leur tête et leur cœur. « quand j'ai perdu mon bébé, j'avais tellement mal au cœur, que j'ai pris une paire de ciseaux, je l'ai brulé à blanc et je me la suis mise sur le bras, donc j'ai une cicatrice, c'était pour voir si je pouvais déplacer la douleur, si j'allais

avoir moins mal au cœur parce que j'allais avoir mal au bras. » « et puis après en fait je me suis rendu compte que non ça n'a pas enlevé la douleur » (Aurélie)

Eva explique qu'elle se mutilait non pas dans le but de mourir mais simplement pour penser à autre chose qu'à ce qui la rendait triste, pendant un moment : « maintenant je fais de l'automutilation mais pas à en arriver à une TS, je sais ce que je fais quand même je ne le fais pas pour arriver à quelque chose, je le fais juste pour avoir la douleur physique »

### *Aides à la résistance*

Certaines des détenues ont évoqué lors des entretiens les asbl qui les accompagnent au quotidien. Parlons alors d'I.CARE et ICAR. I.CARE est une association qui promeut la santé en milieux fermés. Ils interviennent régulièrement auprès des détenues qui le souhaitent et leur apportent une aide précieuse quant à leur santé et leur suivi. Sylvie explique que l'association fait très régulièrement des dons pour aider les détenues dans le besoin : « l'association I. CARE fait des dons, on a des millions de tampons et serviettes dans la réserve mais les agents les donnent au compte-goutte » nous comprenons aussi que bien que des associations agissent ainsi pour les détenues, il est parfois encore compliqué pour elles d'avoir accès à ces bénéfiques. Cette association a pour but de venir en aide aux détenues, pour contrer les impacts de l'incarcération sur le corps.

Les possibilités offertes aux détenues à l'initiative de leur éducateur sont nombreuses et les aident à prendre le contre-pied sur leur détention, comme des activités très variées : cours de yoga, musculation, atelier bijoux, ennéagramme, atelier écriture. Celles ci permettent aux détenues d'occuper leur temps tout en entretenant au possible leur corps, en apprenant à canaliser leur énergie, à se recentrer sur elles même. Les détenues ont la possibilité de suivre des formations, comme celle d'entraîneur de football (pour les personnes en fin de peine choisies par le directeur et soumises à validation du ministre de la justice), elles peuvent suivre le cell Learning (cours d'espagnol...) mais encore des cours d'anglais, de gestion, de dessin, de sculpture, de forme et couleur en décoration d'intérieur, dispensés au sein de l'établissement par des professeurs d'école de promotion sociale. Ces cours leurs permettent d'obtenir, si elles souhaitent y participer, de réelles qualifications. Un APP aide les détenues qui le souhaitent à trouver une formation qui leur correspond. Une ancienne détenue avait obtenu un diplôme à distance avec l'université de liège.

### *Limites à la résistance*

Malgré la volonté des détenues de résister pour garder le contrôle sur leur corps, il existe certaines choses contre lesquelles elles ne peuvent agir. Eva évoque notamment la literie, et sa position assise et voutée au travail, qui lui cause des douleurs de dos. Elle ne peut évidemment pas changer de matelas comme elle l'aurait fait à l'extérieur. Elle exprime également ne pas pouvoir prendre le nombre de douche qu'elle voudrait. Les règles imposent un nombre de douche par jour et par détenue et elle ne peut aller à l'encontre de celles-ci.

Il ressort également des entretiens que les détenues ne peuvent sortir de la dépendance dans laquelle elles sont enfermées. En effet les détenues ne peuvent rien contre le contrôle du rythme de leur journée, de leurs rendez-vous médicaux, de leurs démarches administratives, ou encore de leurs échanges avec leur famille.

Quant à l'intimité, bien que les détenues semblent vouloir instaurer des règles entre elles quant à l'intimité de chacune, certaines vont au-delà de celles-ci, empêchant alors un maintien d'un semblant d'intimité. « La détenue tu peux pas contrôler ses yeux » pour Aurélie, même vouloir respecter l'intimité de l'autre entre codétenues n'empêche pas l'atteinte à celle-ci.

### III. L'incarcération comme tremplin : un corps sauvé, la « liberté subjective »

Il ressort de cette recherche, que malgré le contrôle opéré sur leur corps, certaines détenues constatent et affirment une amélioration de leur qualité de vie depuis leur incarcération. Ces changements positifs concernent plusieurs aspects de la vie de ces femmes. Nous en avons découvert quatre. Premièrement, l'évolution positive de leur vie en général, de leur personnalité. Certaines femmes ici depuis quelques années se sentent en sécurité, cadrées par les règles institutionnelles et ainsi, dans un rythme de vie plus sérieux et positif. Elles ont ici leurs repères, leurs habitudes, se sont améliorées en plusieurs points. Margaux explique que venir en prison l'a aidée « Alors moi je suis un cas à part dans le sens ou le fait de venir ici moi ça m'a aidé », c'est aussi le cas de Lisa « la prison m'a beaucoup aidée ! je vais mieux, ça m'a sauvée car je suis sortie de cette relation, j'avance. » Ines aussi explique avoir évolué durant sa détention, et prends maintenant plus le temps de réfléchir, d'accepter ses émotions « maintenant je commence à le travailler, j'avais beaucoup sur les épaules et là je vois les choses plus »

Elles sont nombreuses à dire « la prison m'a sauvée ». certaines se sont ici guéries d'un mal-être antérieur à l'incarcération, en découvrant le suivi psychologique qu'elles refusaient auparavant, en rencontrant des amies et en apprenant à mettre des mots sur leurs maux.

Ensuite, nous découvrons que certaines femmes malgré les limites qui leur sont imposées, sont concernées par un regain de féminité, Patricia explique que maintenant elle fait attention à son apparence « mais tu vois même le simple fait de remettre de la crème sur ton corps parce que ta peau est sèche, tu le fais pas ça dehors ! tu vas te laver dans des fontaines, au plus vite, au plus près ! ici l'été on est en short, donc voit que j'ai des cicatrices partout, donc j'essaye de mettre un peu de crème pour les atténuer.. J'essaye d'améliorer mon apparence ». Ces mêmes femmes, en réalité souvent ex-toxicomanes, sont aussi celles qui prêtent désormais plus d'attention à leur santé. Florence était dans la même situation que Patricia, « ah bah c'était complètement, voilà, sans importance. Tout ce qui était important c'était de trouver de l'argent du produit, on vit comme des animaux pour trouver sa nourriture, bah voilà c'est pareil. Ça n'avait aucune importance. » L'arrêt des stupéfiants permet également au corps de refonctionner normalement, comme chez Valérie qui est de nouveau indisposée.

L'amélioration de l'attention portée à la santé ressort aussi chez les femmes qui portaient sur leur épaules la vie de toute une famille, ou dont le temps n'était pas suffisant pour s'occuper de ses soucis en raison des responsabilités qu'étaient les leurs, comme Lisa « qu'avant je laissais ma santé de côté pour m'occuper de mes enfants. Je m'inquiétais toujours pour les autres, les médecins m'engueulaient parce que je n'étais pas en bonne santé et que je ne faisais pas attention à moi. J'ai toujours mis ma santé sur le côté avant, et ici je prends soin de moi, parce que je me dis que, qui va s'occuper de mes enfants après s'il m'arrive quelque chose ! »

Après avoir échangé avec ces femmes, il est évident que leur corps sont victimes de nombreuses atteintes, à cause de leur position de détenue. On apprend aussi qu'elles tentent de récupérer ou récupèrent le pouvoir sur elles-mêmes et sur leur corps. Il ressort également qu'en dépit du contrôle et des limites, certaines se sentent en réalité plus libres et plus elles-mêmes qu'avant d'être incarcérées. Nous avons donc pu énumérer et comprendre les moyens déployés par les détenues pour résister aux contraintes de l'enfermement.

### DISCUSSION

L'objet de notre recherche était de démontrer comment la détenue peut résister aux contraintes que l'enfermement en prison impose à son corps. Nous avons émis l'hypothèse que celle-ci pourrait puiser dans des ressources individuelles et collectives afin de récupérer le contrôle de celui-ci. Ce que

nous pouvons confirmer. Pour certaines atteintes, collectivement et individuellement, les détenues exercent une résistance. Nous avons pu constater une certaine capacité des détenues en général à dépasser certaines des limites imposées par l'incarcération dans la possession de soi et la maîtrise de son corps, de son image. Nous avons vu quels étaient les points communs avec les recherches préexistantes sur le corps de la femme en prison mais aussi de faire émerger certaines différences.

Comme Frigon (2001), nous avons pu constater dans notre étude, à quel point le corps de la détenue est atteint et aliéné par le dispositif carcéral, mais également comment elle peut s'en servir pour résister. « En épluchant les épaisseurs des dispositifs carcéraux, on lève le voile sur le corps comme site de contrôle et comme site de résistance. À travers les récits des femmes, on constate comment le corps des femmes est marqué, aliéné, et comment il devient transparent. Le processus de mortification associé au passage au pénal résulte en une perte d'identité. Cette recherche exploratoire montre comment la prison renvoie à une identité corporelle — un corps qui ne s'appartient plus. La production de l'identité à travers son propre regard et le regard de l'autre est donc une double production (identité personnelle et identité sociale) » (Frigon, 2001)

La littérature est plutôt homogène concernant la mutilation : en prison, beaucoup de mutilation. Wilkins et Coid (cités par Groves, 1991, p. 266) expliquent que l'environnement carcéral peut être un déclencheur des actes mutilatoires enfouis. Dans notre étude, les conclusions sur la mutilation sont différentes. Les deux détenues qui se sont mutilées en prison, s'étaient déjà mutilées par le passé. Aucune qui ne s'était jamais mutilée a commencé à le faire en prison. Dans l'étude de Frigon (2001), il est évoqué que les détenues puissent se mutiler pour se faire elle-même du mal, et ne pas laisser quelqu'un d'autre le faire. Dans notre étude cet argument à la mutilation n'est aucunement développé, les détenues de notre études concernées par la mutilation, expliquent qu'elle leur permet plutôt de se concentrer sur une douleur physique que sur leur douleur psychologique à un instant T. Nous avons noté que pour les détenues le geste automutilatoire n'a pas forcément pour but de se donner la mort. Nos résultats rejoignent alors ceux du *New South Wales Department of corrective services*, 1993, pp.16, cité par Groves 2004

Contrairement aux conclusions tirées de la littérature existante, dans notre étude nous ne pouvons parler de réalisation de tatouages en prison. Nos détenues sont formelles, elles ne sont pas prêtes à se faire tatouer en prison, peu importe ce que cela pourrait représenter, la peur d'un tatouage raté ou du manque d'hygiène prend le dessus. En revanche, notre étude confirme celle de Le Breton (2011) : le tatouage permet de représenter l'identité, et de montrer qui on est.

Nous avons noté que la majorité des détenues ont besoin de porter des vêtements qu'elles aiment, de se maquiller et de se sentir belle pour se sentir bien. Ce qui rejoint les résultats de Bartky, (1998, cité par Groves en 2004)

Également, certaines n'ont pas l'envie de prendre soin d'elles car elles n'en voient pas l'intérêt et n'en n'ont pas l'envie, ou tout bêtement pas les moyens financiers, nous confirmons alors ici les résultats de la recherche de Ruijs, en 2019, et ceux de Rostaing (1997).

Relativement à l'hygiène, les études préexistantes témoignent d'un manque d'hygiène dans les prisons : insalubrité des bâtiments et négligence des détenues (Ruijs, 2019). Nous constatons dans notre étude que les détenues n'évoquent pas le sujet d'une potentielle insalubrité de leur quartier. En revanche, le manque d'hygiène de certaines détenues, dû à la restriction de la fréquence des douches et au prix des produits d'hygiène. L'étude de Sloan en 2012 conclu à un besoin pour les détenus d'ordonner, de soigner, de nettoyer son environnement pour se sentir bien, et « normaliser leur situation », ce que nous retrouvons dans notre étude, ou certaines détenues expliquent avoir un besoin de passer beaucoup de

temps à faire le ménage, de faire très attention à leur hygiène personnelle. Relativement à l'hygiène menstruelle, nous concluons que les détenues ont plutôt tendance à prévoir à l'avance les protections hygiéniques pour ne pas en manquer quand nécessaire, que ce soit par le biais de la cantine ou en se servant sur les chariot lors des distributions le week-end. Ce qui nous éloigne des recherches précédentes et dans d'autres pays où les détenues doivent se confectionner des protections hygiéniques elles-mêmes. Néanmoins, un manque de protections hygiéniques par rapport aux quantités disponibles ressort également.

L'intimité fait grand bruit dans les études sur l'incarcération en général. Nos résultats font ressortir une absence totale d'intimité en prison, ce qui confirme les recherches préexistantes, de Joël (2009) ou de Ollivion (2021), même si les conditions sont tout de même différentes de celles de certaines prisons, comme au Pakistan (Rani & Khan, 2021).

Nous notons également que les détenues affirment un général respect de l'intimité entre détenues, ce qui confirme les conclusions de Joël (2009).

Dans les études préexistantes, il ressort que 88% des interrogés déclarent n'avoir aucune sexualité en prison (Augsburger et al., 2022) ce qui est confirmé par notre étude, dans laquelle uniquement 2,6% des interrogées exercent une sexualité, par masturbation ou lors de VHS. Comme dans l'étude de Bozon (2002) nous découvrons dans notre étude que des détenues ne parviennent pas à entretenir leur sexualité, ne serait-ce que par masturbation, en raison d'une gêne, du manque d'intimité ou par absence d'envie.

Pour les détenues de Lantin, une sédentarité généralisée par l'incarcération est constatée, confirmant alors les études de Meek et Lewis (2014) qui, comme nous, déclarent également que la pratique sportive est bonne pour se sentir bien physiquement et mentalement. En revanche, il est important de faire ressortir que notre étude nous a permis de comprendre que bien qu'un certain matériel de sport proposé aux détenues, certaines ne pratiquent jamais.

Confirmant l'étude de Smoyer (2014), il ressort ici que l'alimentation en prison est mauvaise. En revanche nous ne retrouvons pas forcément une volonté de changer de vie et de se créer une identité positive par le biais de l'alimentation dans notre échantillon comme dans les études de Giordano, Cernkovich et Rudolph (2002) et Smoyer (2014).

L'entraide entre les détenues semble être présente dans bon nombre de recherches sur l'incarcération abordant l'alimentation, c'est également le cas de la recherche ici présente.

On observe un fossé entre les recherches de Bourgoin (2001/2) et Barate (1987) dans lesquels la grève de la faim en guise de protestation par la détenue est développé, et la nôtre, dans laquelle ce sujet n'est pas évoqué par les détenues.

Notons suite à notre recherche, que les détenues déplorent toutes un mauvais suivi de santé relativement aux problématiques féminine, une lenteur de prise en charge, et enfin de mauvais soins de santé, comme déclaré dans l'étude d'Augsburger et al. en 2022. Mais également une difficulté d'accès aux produits d'hygiène, aux protections hygiéniques, comme démontré par Wahidin en 2019 et Rani & Khan en 2021.

Les détenues évoquent toutes les mauvaises et longues prises en charge, responsables selon elles de décès au sein de la prison, une parallèle est alors à établir avec l'étude de Chamond & al. en 2014 et celle de Frigon en 2001 qui évoquent un mauvais vieillissement du corps, et une dégradation plus rapide de l'état de santé, en prison.

Les détenues de notre étude expliquent pour certaines avoir développé un mal-être depuis qu'elles ont été incarcérées, d'autres expliquent avoir été sauvées par l'incarcération et se sentir bien mieux qu'avant. C'est alors ça qui contraste avec les recherches de Frigon et Martel, en 2001 et 1999. Un point totalement contrasté est celui des miroirs. L'étude de Frigon (2001) amène à comprendre comment peuvent souffrir les détenues de l'absence de miroir de pieds durant parfois des années. Dans notre étude, le sujet n'est abordé par aucune des détenues à l'exception d'une seule, pour qui ne pas voir son corps entier dans un miroir est une protection. Nous concluons également que le travail, un rythme, des heures, des activités, des cours, permettent aux détenues de normaliser leur détention, et de tenir. Cela confirme la recherche de Chamond & al. de (2014).

### ***Forces et limites de l'étude et des résultats, implications et ouvertures***

Certaines forces de notre étude sont à noter. Premièrement, la confiance instaurée avec les détenues qui pendant de longues semaines se sont habituées à ma présence et ont compris et apprécié ma démarche a rendu les données atteignables plus facilement et plus sincères que si les détenues avaient dû se confier sur ces sujets si personnels après seulement quelques jours à mes côtés. Nous avons compris que certaines limites, bien que contraignantes pour la détenue, sont en réalité parfois ce qui lui permet de récupérer la possession et le contrôle de son corps longtemps laissé à l'abandon ou à la disposition de tiers. Cela permet d'enrichir les connaissances autour du corps de la femme en prison.

Bien qu'elle ait permis de lever le voile à certains égards, cette étude dispose tout de même de limites. La première à celle-ci, concerne la taille de son échantillon. Concernant uniquement les femmes incarcérées, les possibilités d'établissements pénitentiaires à contacter ont été limitées, (s'ajoutant à ça la question de la langue, le français étant alors de rigueur), la population acceptant de se soumettre aux entretiens l'a donc été également. La durée de l'immersion dans l'établissement aussi limitée, il a été nécessaire de composer avec un nombre d'entretiens restreints. Notre recherche limitée dans la durée, ne nous a pas permis de suivre les détenues sur le long terme, les résultats concernent bel et bien l'incarcération comme le requérait notre objet de recherche, mais pouvoir obtenir une comparaison sur le corps de la détenue pendant son incarcération, et sur son corps après, peut-être un bon moyen de vérifier les résultats. Ensuite, cette étude ne permet pas de justifier juridiquement et légalement les restrictions que subissent les détenues.

Quelques sources de biais potentielles sont importantes à éclairer. Comme développé dans les forces de l'étude, un manque de confiance et de relation avec la détenue interrogée pourrait biaiser les résultats. Les sujets sensibles et personnels abordés pourraient être une source de retenue pour les détenues. Ensuite, il n'est pas impossible qu'au contraire, la détenue utilise cette opportunité de « parler » et de donner ses ressentis pour se placer dans la revendication et la réclamation. Ce qui pourrait être la cause d'exagération ou de manipulation des réponses. Il est important que le guide d'entretien soit bien construit et malgré la liberté qu'il crée, garder le contrôle de la discussion est primordial.

À la suite de ces résultats, nous pouvons imaginer quelques pistes pour de futures recherches qui permettraient d'enrichir la littérature et l'intéressement porté à la femme incarcérée et plus précisément sur l'évolution de son corps au sein de la prison. Pour lever le voile sur l'effet des lois et d'un régime juridique sur l'oppression du corps de la détenue et sur les résistances, peut-être serait-il intéressant d'exercer un comparatif Belgique-France ou Belgique-Europe sur ce sujet.

Comme expliqué dans les forces de l'étude, les limites de l'incarcération sur le corps de la détenue peuvent avoir un effet positif. À ce sujet, l'approfondissement du bénéfice de l'incarcération sur un corps meurtri et dépossédé peut être intéressant.

### *Axes d'amélioration*

Les détenues, lors des entretiens et des discussions informelles, évoquent très régulièrement les points à améliorer, les atteintes auxquelles elles ont parfois du mal à résister, et les moyens de les éviter. Nous rassemblons alors les plus redondantes et celles qui consistent en de réels actes d'amélioration pour l'administration, semblants possibles et réalisables relativement aux règles de sécurité et à l'incarcération en général, pouvant alors réduire les atteintes sans pour autant affecter l'efficacité et le sens même, de la peine privative de liberté. D'abord, un des sujets principaux des conversations avec les détenues au sujet de leur corps est la douche. Effectivement, toutes (même les condamnées) s'indignent à l'idée que les prévenues et les non travailleuses ne puissent se doucher tous les jours. C'est une demande très récurrente de leur part, pour une question d'hygiène mais aussi de bien-être, d'insertion sociale et de collectivité. Toujours relativement à l'hygiène, les détenues déplorent ne pas avoir accès à une gamme de prix plus large concernant les produits d'hygiène et de soin. Ceci permettrait aux détenues avec moins de moyens de pouvoir tout de même se fournir. Il ressort aussi de quelques entretiens l'envie de pouvoir pratiquer du sport au préau en petits groupes, ou d'avoir accès à la salle de sport plus facilement. Beaucoup des détenues ne pratiquent aucune activité sportive, en raison de la présence de certaines à celle-ci.

### CONCLUSION

Nous avons pu nous intéresser aux différentes atteintes corporelles que subissent les détenues dès leur incarcération. Ainsi, il est ressorti quelques différences dans ces atteintes - notamment liées aux conditions de détention - avec certains pays. Ensuite, les détenues nous ont permis de comprendre pendant les entretiens, leur capacité d'adaptation et leur volonté à dépasser le rôle et la place qui leur est donné, en tentant à leur échelle d'adapter au mieux leur détention aux besoins essentiels de leur corps de femme. Notre étude apporte une nuance à celles auxquelles nous nous sommes intéressés. En outre, il en ressort que de nombreuses femmes, malgré les atteintes négatives se trouvent dans une évolution positive à de nombreux égards au cours de leur incarcération. Aussi, les moyens de résistances sont parfois différents, interprétés différemment, ou ont une signification différente pour les détenues qui les pratiquent, selon l'époque où la région du monde concernée.

L'établissement de Lantin comme bon nombre d'autres, à encore devant lui de nombreuses voies d'évolution pour améliorer les conditions de vie des détenues et ainsi réduire les atteintes à leur identité, leur intimité, leur physique et leur santé.

Les stéréotypes de la femme frêle et délicate sont déconstruits, et laissent place à l'idée d'une femme indépendante et volontaire qui se bat pour ses idées et pour se sentir bien.

*« Le concept de contrôle est directement perçu et vécu à travers le corps et les restrictions qui lui sont imposées. Le fait d'être en prison impose des restrictions fondamentales sur les endroits où le corps peut se rendre et sur le moment où il peut le faire, et façonne littéralement le corps en modifiant le régime alimentaire et l'accès à l'exercice, qui sont, là encore, contrôlés par les autorités. En même temps, le corps est le moyen le plus fondamental par lequel les individus peuvent jouer leur identité, à la fois sur et par leur corps. » (Sloan, 2012)*

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Andrieu, B. (2006). Quelle épistémologie du corps ? *Corps*, 1, 13-21. <https://doi.org/10.3917/corp.001.0013>
- ARBOUR, L. 1996. *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston*, Canada : Ministère des Approvisionnements et Services.
- Augsburger, A., Neri, C., Bodenmann, P., Gravied, B., Jaquier, V., & Clair, C. (2022). Assessing incarcerated women's physical and mental health status and needs in a Swiss prison: a cross-sectional study. *Health & Justice*, 10(1), 1–16. <https://doi.org/10.1186/s40352-022-00171-z>
- BARATE M., 1987, *Le refus d'aliment*, Paris, École Nationale d'Administration Pénitentiaire.
- Becker, 2022. *Annulations, indigné... Les extractions, un obstacle au soin*. OIP, <https://oip.org/analyse/annulations-indignite-les-extractions-un-obstacle-au-soin/>
- Bourgoin, N. (2001). Les automutilations et les grèves de la faim en prison. *Déviance et Société*, 25, 131-145. <https://doi.org/10.3917/ds.252.0131>
- BOZON Michel, 2001, « Orientations intimes et construction de soi. Pluralité et conflits dans les expressions de la sexualité », *Société contemporaine*, 41-42 : 11-40.
- Chamond, J., Moreira, V., Decocq, F. & Leroy-Viémon, B. (2014). La dénaturation carcérale. Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison. *L'information psychiatrique*, 90, 673-682. <https://doi.org/10.1684/ipe.2014.1252>
- Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates : L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain. *Déviance et Société*, 27, 363-387. <https://doi.org/10.3917/ds.274.0363>
- DAIGLE, M., ALARIE, M. et LEFEBVRE, P. 1999. « La problématique suicidaire chez les femmes incarcérées » *Forum* 11 (3) : 41-4
- Del Volgo, M. (2003). La médecine psychosomatique d'hier et d'aujourd'hui. Dans : , M. Del Volgo, *La douleur du malade: Clinique, psychanalyse et médecine* (pp. 127-136). Toulouse: Érès.
- Duchêne, Leloup, Godier, Guilmot & Therer. *Sexualité sous surveillance : s'aimer tel jour à telle heure*, podcast, 2022, 14min34, Disponible sur <<https://open.spotify.com/?>> (consulté le 13/3/23).
- Duchêne, Leloup, Godier, Guilmot & Therer. *Sexualité sous surveillance : contre la détention, la tendresse*, podcast, 2022, 19min21, Disponible sur <<https://open.spotify.com/?>> (consulté le 13/3/23).
- Fraisse, C. (2021, mars 19). *Tatouages en prison : 13 motifs à la signification glaçante*, Gentside. [https://www.gentside.com/tatouage/tatouages-en-prison-13-motifs-a-la-signification-glacante\\_art81067.html](https://www.gentside.com/tatouage/tatouages-en-prison-13-motifs-a-la-signification-glacante_art81067.html)

- Frigon, S. (2001). Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation. *Criminologie*, 34(2), 31–56. <https://doi.org/10.7202/027504ar>
- Giordano, P.C., Cernkovich, S.A. and Rudolph, J.L. (2002) 'Gender, crime, and desistance: toward a theory of cognitive transformation', *American Journal of Sociology*, 107(4), 990–1064.
- Groves, A. (2004). Blood on the Walls: Self-mutilation in Prisons. *Australian & New Zealand Journal of Criminology* (Australian Academic Press), 37(1), 49–64. <https://doi.org/10.1375/acri.37.1.49>
- HENEY, J. 1990. *Report on Self-Injurious Behaviour in the Kingston Prison for Women*, Ottawa: The Correctional Services of Canada.
- International Lille tattoo convention. (2022) (<https://lille-tattoo-convention.com/lhistoire-du-tatouage-dans-le-monde/>)
- Joël, M. (2009). L'intimité des femmes incarcérées : Une expérience de terrain. *Ethnologie française*, 39, 547-556. <https://doi.org/10.3917/ethn.093.0547>
- Khemilat, F. (2018). Le corps des femmes : une assignation à (par)être. *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 68, 34-36. <https://doi.org/10.3917/cdsu.068.0034>
- LE BRETON, D. 2000. *Passions du risque*, Paris : Éditions Métail
- Le Breton, D. (2011). La peau entre signature et biffure : du tatouage et du piercing aux scarifications. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 57, 79-92. <https://doi.org/10.3917/rppg.057.0079>
- Lecordier, D. (2012). Corps. Dans : Monique Formarier éd., *Les concepts en sciences infirmières: 2ème édition* (pp. 129-133). Toulouse: Association de Recherche en Soins Infirmiers. <https://doi.org/10.3917/arsi.forma.2012.01.0129>
- LHUILIER D., LEMISZEWSKA A., 2001, *Le choc carcéral. Survivre en prison*, Paris, Bayard.
- Loi, 12 janvier 2005, Loi de principe concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, Moniteur belge
- Macchi, O. 2022, juin 13. *Pour se faire entendre*, « le prisonnier n'a que son corps », OIP, <https://oip.org/analyse/pour-se-faire-entendre-le-prisonnier-na-que-son-corps/>
- MARTEL, J. 1999. *Solitude Sc Cold Storage: Women's Journeys of Endurance in Segregation*, Alberta: Elizabeth Fry Society of Edmonton
- Meek, R., & Lewis, G. E. (2014). Promoting Well-Being and Desistance Through Sport and Physical Activity: The Opportunities and Barriers Experienced by Women in English Prisons. *Women & Criminal Justice*, 24(2), 151–172. <https://doi.org/10.1080/08974454.2013.842516>

- Observatoire nationale des prisons. Section Belgique. (2016). *Pour le droit à la dignité des personnes détenues*. [Notice]. <https://www.oipbelgique.be/files/uploads/2020/02/Notice-2016.pdf>
- Ollivion, F. 2021, Vie en prison : du corps enfermé au corps captif. Conférence, Festival International de Géographie, Saint Dié des Vosges. <https://www.clionautes.org/vie-en-prison-du-corps-enferme-au-corps-captif.html>
- O'Shea Carney, Mitchell. 2020. *Cycles of Punishment: The Constitutionality of Restricting Access to Menstrual Health Products in Prisons*
- Rani, T., & Khan, N. U. (2021). Causes and Consequences of Overcrowding of Women Inmates in Prisons: A Case Study of Prisons in Khyber Pakhtunkhwa Province. *Pakistan Journal of Criminology*, 13(1/2), 72–85.
- ROSTAING, C., 1997, “La relation carcérale. Identités et rapports sociaux dans les prisons de femmes”, Paris, *Presses universitaires de France*, 1ère édition.
- Ruijs, E. (2019) *Solitude, tendresse, intimité et indemnités en prison. Analyse de récits de femmes incarcérées en belgique francophone*. [Mémoire de master, UCLouvain]. <https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:19186>
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. 1990. *La Création de Choix. • Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale*, Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services.
- Sloan, (2012). “vous pouvez voir votre visage sur mon plancher » : examen de la fonction de la propreté dans une prison pour hommes adultes.
- Smoyer, A. B. (2014). Good and Healthy: Foodways and Construction of Identity in a Women's Prison. *Howard Journal of Criminal Justice*, 53(5), 525–541. <https://doi.org/10.1111/hojo.12097>
- Sempe, G., Bodin, D., Robene, L., et Heas, S. (2006/7). *Le sport carcéral chez les « coutres peines ». Une approche comparative franco-canadienne en prisons pour femmes*. Université de Rennes 2, France - Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie
- THALINEAU Alain, 2001, « L'hébergement social : espaces vio- lés, secrets gardés », *Ethnologie française*, 1, 89 : 41-48.
- Wilkins, J., & Coid, J. (1991). Self-mutilation in female remanded prisoners: I. An indicator of severe psychopathology, *Criminal Behaviour and Mental Health*, 1, 247-267-

# **ANNEXES**

# En prison : le corps sous contrôle, La femme dans la résistance

---

GEORGES Raphaëlle

Guide d'entretien semi-directif ciblé

## ***Rappel de l'objet d'étude et de l'objectif d'entretien***

Ma recherche consiste en l'étude du contrôle opéré par la prison sur votre corps de femme détenue, et les moyens dont vous vous servez pour résister à ce contrôle. L'objectif est de démontrer si malgré les restrictions de liberté qui vous sont imposées, vous pouvez parfois, tout en étant dépourvue de moyens, mettre en œuvre des pratiques pour vous réapproprier votre corps.

Ces entretiens ont pour but de vous donner la parole sur ce sujet afin de vous comprendre, pour démontrer comment vous êtes contrôlée, et comment vous pouvez résister à l'oppression de l'incarcération lorsque cela est possible.

Vos réponses seront anonymisées.

## ***Consentement et autorisation d'enregistrement de l'entretien***

### ***La personne interrogée***

- Prénom
- Âge
- Vie avant incarcération (famille, métier)
- Temps d'incarcération déjà écoulé

***Le corps de la femme incarcérée, entre contrôle et résistance***

THÈMES ABORDÉS	QUESTIONS
<u>Généralités</u>  APPARENCE	<p>Je m'intéresse au corps des femmes en prison, est-ce que pour vous votre corps est quelque chose d'important ? Comment est-ce que vous le percevez ? Est-ce qu'il y a des changements entre votre corps et la manière dont vous le percevez maintenant, et avant l'incarcération ?</p> <p>Comment décririez-vous votre apparence aujourd'hui ?</p> <p>Est-ce que votre apparence est importante pour vous ? comment est-ce que cette importance se manifeste ? (Par exemple est ce que vous prenez soin de vous à travers le maquillage, la coiffure, les vêtements ?) et si non, pourquoi ne le faites-vous pas ?</p> <p>Y-a-t-il des différences dans vos vêtements, votre maquillage, votre coiffure, entre avant l'incarcération et maintenant ? (limites ROI, envies etc)</p> <p>Quelles sont ces différences ?</p>
<u>Le corps extérieur</u>  TATOUAGES - PIERCINGS	<p>Est-ce que vous avez des tatouages ou des piercings ?</p> <p>Est-ce que vos tatouages et piercings sont un élément important pour vous, pour votre identité (montrer qui vous êtes, votre appartenance) ? ont-ils une signification particulière ou sont-ils purement esthétiques ?</p> <p>Sont-ils différents maintenant ?</p> <p>Quelles sont ces différences ?</p>
HYGIÈNE	<p>Comment décririez-vous votre routine d'hygiène aujourd'hui ? Comment y avez-vous accès ? (Fréquence)</p> <p>Est-ce que cette routine / l'hygiène est importante pour vous ?</p> <p>Qu'est ce qui a changé dans vos habitudes d'hygiène par rapport à l'extérieur ?</p> <p>Avez-vous mis en place des astuces/ habitudes pour vous adapter au fait d'avoir une hygiène limitée ?</p> <p>Est-ce que vous avez déjà développé des problèmes de santé à cause d'un manque d'hygiène lié à vos menstruations ? (Insuffisance de changement de protections périodiques par exemple, pas suffisamment accès à douche/eau pour se laver etc)</p>
INTIMITÉ	<p>Sous quelle forme se présente l'intimité en prison ?</p> <p>Est-ce que c'est un élément important pour vous ? comment cette importance se manifeste ? : est-ce que vous trouvez des moyens pour conserver cette intimité ?</p> <p>Est-ce que vous trouvez des différences dans votre intimité entre avant votre incarcération et maintenant ?</p> <p>Quelles sont ces différences ? Comment vivez-vous la promiscuité avec votre/ vos codétenues et la surveillance permanente par les agents ? Comment vous réussissez à garder une part de « secret/discrétion » quant à vos menstruations ?</p>
SEXUALITÉ	<p>Comment décririez-vous votre sexualité aujourd'hui ? (Présente, absente, rare, partagée, individuelle)</p> <p>Est-ce que c'est quelque chose d'important pour vous ? Si oui, comment se manifeste cette importance chez vous ? : est-ce que vous faites un maximum pour conserver une sexualité, est ce que ça ne vous pèse pas de ne pas pouvoir l'exercer comme vous le voulez ?</p>

<p>PRATIQUE SPORTIVE</p> <p>AUTOMUTILATION</p>	<p>Est-ce qu'il y a des différences entre maintenant et avant l'incarcération ?</p> <p>Si oui lesquelles ? Comment elle vous est limitée ?</p> <hr/> <p>Comment décririez-vous votre pratique sportive / votre activité physique ici ?</p> <p>Est-ce que c'est important pour vous ? et si oui que faites-vous qui manifeste cette importance ?</p> <p>Est-ce que vous pratiquiez déjà du sport avant l'incarcération ?</p> <p>Est-ce que le fait d'être incarcéré a changé quelque chose dans votre envie ou besoin de pratiquer du sport ? Qu'est-ce que ça vous apporte ? Pourquoi le faites-vous ?</p> <hr/> <p>Plusieurs recherches démontrent que certains détenus pratiquaient la mutilation ou scarification durant leur incarcération, est-ce que ça vous est déjà arrivé de le faire, ou de penser à le faire ?</p> <p>Si oui, est ce que c'était déjà le cas avant votre incarcération ?</p> <p>Qu'est-ce que ça vous apporte, qu'est-ce que ça vous fait ressentir ?</p>
<p><u>Le corps intérieur</u></p> <p>ALIMENTATION</p> <p>PATHOLOGIES PHYSIQUES</p> <p>ESPRIT</p>	<p>Comment décririez-vous votre alimentation ici ? Est-ce que vous arrivez à avoir une alimentation saine ?</p> <p>Est-ce que c'est important pour vous ? comment se manifeste cette importance ? (Attention aux calories, équilibré etc)</p> <p>Est-ce que vous aviez une alimentation saine avant d'intégrer le milieu carcéral ?</p> <p>Qu'est ce qui a changé dans votre alimentation en prison ? Et qu'est-ce que ça a causé sur votre corps ?</p> <hr/> <p>Que diriez-vous du suivi au niveau des soins de santé ? Vous sentez-vous correctement accompagnée ?</p> <p>Est-ce qu'un suivi régulier de votre santé est important pour vous ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des différences dans votre santé, et votre suivi de santé, entre maintenant, et avant votre incarcération ?</p> <p>Est-ce que vous avez facilement accès à des médicaments ? Est-ce que vous avez des astuces pour remplacer certains médicaments ? Quand vous avez des douleurs par exemple ?</p> <hr/> <p>Qu'en est-il de votre santé mentale depuis que vous êtes incarcérée ?</p> <p>Est-ce important pour vous de protéger votre esprit ? comment le faites-vous ?</p> <p>Est-ce qu'il y a des différences entre maintenant, et avant votre incarcération, en ce qui concerne votre bien être mental ? (Développement de pathologie ? ou au contraire, guérison ?)</p> <p>Quelles sont ces différences, est ce que la prison a changé quelque chose à votre état d'esprit ?</p> <p>Comment faites-vous pour vous sentir mieux/vous libérer/vous aérer l'esprit quand vous ne vous sentez pas bien, seule dans votre cellule ?</p> <p>Quand vous avez vos règles, est ce que vous êtes plus irritable/sensible etc que quand vous n'étiez pas incarcérée ?</p>